Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

www.gouvernement.fr

01 Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

02 Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité

03 Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

04 Produire ensemble

05 Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays

06 Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir

07 Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

08 Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

6 novembre 2012

Contact
Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Sommaire

Discours du Premier ministre

Relevé de décisions du séminaire gouvernemental

L'état de notre compétitivité

01 Mettre en place un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

02 Garantir aux TPE, PME et ETI des financements performants et de proximité

Garantir aux TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire des financements performants et de proximité

03 Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

04 Produire ensemble

Produire ensemble

Une politique de l'emploi ambitieuse et s'appuyant sur le dialogue social

05 Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays

Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger

Renforcer l'attractivité de la France pour attirer les investissements et les emplois d'avenir

06 Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir

Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir

07 Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

Simplification des démarches administratives et de l'environnement réglementaire des entreprises

Stabilité fiscale et amélioration de la relation entre contribuables et administration fiscale

08 Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

Pour une justice commerciale plus efficace

Calendrier de mise en œuvre

Annexe

Lettre de mission adressée par le Premier ministre à Louis Gallois, le 11 juillet 2012

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Relevé de décisions du séminaire gouvernemental

Huit leviers de compétitivité : trente-cinq décisions concrètes

Levier 1 : Mettre en place un "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi" (CICE)

La situation de notre appareil productif ne lui permet pas de continuer à faire face à la concurrence internationale aujourd'hui, ni de préparer efficacement l'avenir par les investissements nécessaires aux produits de demain. En outre, depuis une dizaine d'années, les coûts salariaux entre la France et l'Allemagne ont divergé.

Il est donc nécessaire de redonner aux entreprises les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale, pour celles qui y sont directement exposées, et pour l'ensemble des entreprises, de concourir à la compétitivité de l'économie nationale par la modération de leurs coûts.

Décision n°1 : Alléger de 20Md€ par an, avec une montée en charge progressive sur 3 ans (10Md€ dès la 1re année), les coûts des entreprises *via* un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le montant du CICE sera calculé en proportion de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Les entreprises bénéficieront du CICE pour la première fois sur leurs impôts au titre de l'exercice 2013. L'effet économique sera donc immédiat. Le Gouvernement veillera à ce que les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui le demandent puissent bénéficier de l'effet en trésorerie de cet allègement dès l'année prochaine. Les entreprises présenteront devant leur comité d'entreprise l'utilisation des marges ainsi créées par ce crédit d'impôt pour investir ou embaucher. Un comité de suivi avec les partenaires sociaux, chargé de dresser à intervalle régulier un constat partagé sur le bon fonctionnement du dispositif, sera mis en place par l'Etat. Des données seront collectées pour permettre une évaluation précise du dispositif.

Levier 2 : Garantir aux TPE, PME et aux ETI des financements performants et de proximité

De trop nombreuses très petites entreprises (TPE), petites et moyennes entreprises (PME) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont confrontées à des difficultés de financement, qui entravent leur capacité à innover, à exporter, à se développer, voire menacent leur survie (les crédits de trésorerie sont en recul de 3,5 % depuis un an). Le Gouvernement a décidé de mobiliser un arsenal complet de mesures, combinant des actions d'urgence et d'autres à plus long terme, avec trois objectifs : répondre immédiatement aux besoins de trésorerie des PME, apporter de manière durable l'ensemble des financements nécessaires aux entreprises (prêts, fonds propres, etc.), mettre le système bancaire et financier au service de l'économie réelle.

Décision n° 2 : Mettre en place une nouvelle garantie publique permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME. La mesure sera mise en œuvre à travers la Banque Publique d'Investissement (BPI) à compter du 1er janvier 2013.

Décision n° 3 : Établir un plan d'actions pour lutter contre l'allongement des délais de paiement : les PME pourront s'appuyer sur l'administration, qui sera dotée d'un pouvoir de sanction efficace, pour obtenir le respect des délais de paiement légaux, dépassés dans plus de

60 % des cas aujourd'hui. Cette mesure sera insérée dans la loi sur la consommation début 2013. L'Etat s'engage à réduire ses propres délais de paiement sur le quinquennat, afin de parvenir à un délai de paiement de 20 jours en 2017.

Décision n° 4 : Créer la Banque Publique d'Investissement (BPI) début 2013 pour offrir aux entreprises, en priorité aux TPE, PME et ETI, un service de financements de proximité à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les moments du développement de l'entreprise :

- la capacité d'intervention de la BPI de 42Md€ pourra s'appuyer sur une mobilisation accrue des ressources du Livret d'Epargne Industrie (qui remplacera le Livret de Développement Durable), à hauteur de 10 Md€ ;
- grâce à la BPI, les PME auront un meilleur accès aux ressources du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) dans le cadre du redéploiement de près de 2Md€ de nouveaux financements vers cinq priorités (innovation et filières, technologies génériques, transition énergétique, santé et économie du vivant, formations et économie sociale et solidaire) ;
- afin de répondre aux besoins en fonds propres des entreprises tout en respectant leur choix de gouvernance, la BPI développera une activité de capital risque et pourra intervenir à travers des titres de capital sans droit de vote bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée.

Décision n° 5 : Encourager le financement des entreprises par la réforme de la fiscalité de l'épargne début 2013, qui favorisera, sans augmenter la dépense fiscale, la détention de long terme et les investissements en actions. Cette réforme s'appuiera sur les conclusions de la mission confiée aux parlementaires Karine Berger et Dominique Lefebvre.

Décision n° 6 : Recentrer les banques sur leur cœur de métier, au service du financement de l'économie réelle, grâce à la prochaine loi bancaire. Elle sera adoptée en Conseil des ministres d'ici à la fin de l'année.

Décision n° 7 : Faciliter l'accès des PME et des ETI aux marchés des capitaux : la création d'une nouvelle bourse des PME sera soutenue par la mise en place d'un PEA-PME, qui favorisera également l'investissement dans les ETI.

Levier 3 : Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

La France innove trop peu (14e rang mondial) : en dépit d'une recherche de haut niveau, le taux de conversion des innovations en succès commerciaux est faible. Les entreprises françaises déposent trois fois moins de brevets que les entreprises allemandes, au détriment de la valeur ajoutée des produits. Une montée en gamme est indispensable : l'innovation doit être stimulée et mieux diffusée au sein des productions et des services.

Décision n° 8 : Rénover et renforcer la politique de soutien à l'innovation au sein des entreprises. Dans le cadre d'une réforme du système de transfert de la recherche publique et de l'innovation, les dispositifs existants seront améliorés ; de nouveaux instruments de financement adaptés à l'ensemble des phases du processus d'innovation, des premiers tests à l'industrialisation et à la mise sur le marché, seront créés en s'appuyant sur les Investissements d'avenir. Ils permettront d'accompagner les priorités de la politique industrielle et technologique nationale et rechercheront le co-financement de capitaux privés. Le préfinancement du crédit d'impôt recherche (CIR) pour les PME sera assuré avec le concours de la BPI. Les exonérations sociales et fiscales en faveur des jeunes entreprises innovantes seront restaurées à leur niveau d'avant 2011.

Décision n° 9 : Diffuser les technologies et usages du numérique par la mise en place de nouvelles actions du Programme des Investissements d'Avenir destinées à financer le développement de technologies numériques stratégiques (calcul intensif, sécurité, informatique en nuage, etc.) et leur utilisation par les entreprises (prêts "Numérique"). En cohérence avec l'évolution de l'enseignement supérieur, un plan "France Universités Numériques" sera mis en œuvre pour rendre disponible certains contenus de cours en ligne, offrir des services mutualisés entre établissements, et diffuser l'offre de formation présentée par domaines. L'Etat lancera un ou deux grands projets de "e-administration" (par exemple "e-santé", ou "e-éducation") pour soutenir le déploiement de ces technologies.

Décision n° 10 : Réorienter les pôles de compétitivité vers les produits et services à industrialiser et distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international des pôles de développement régionaux. L'impact économique des pôles de compétitivité doit être maximisé pour davantage de croissance des entreprises et plus d'emplois : leurs projets seront désormais évalués sur leurs retombées économiques et la diffusion des innovations dans les produits et services. Les Régions seront fortement impliquées dans leur gouvernance. Les acteurs de la formation et de la recherche seront mieux associés.

Levier 4 : Produire ensemble

Notre tissu productif est partagé entre des grandes entreprises de dimension mondiale et de très nombreuses PME implantées partout sur le territoire. Nos entreprises doivent nouer davantage de partenariats pour faire émerger des ETI au sein des filières et mieux associer l'ensemble des composantes de l'entreprise à la mise en œuvre de leurs stratégies. Produire ensemble nécessite également un dialogue social rénové, entrepris dans le cadre de la Grande Conférence Sociale.

Décision n° 11 : Refonder la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) pour élaborer et mettre en œuvre des pactes entre les entreprises d'une même filière : stratégie à 10 ans, politique de formation, relations Grands groupes et PME, démarche collective à l'export, mutualisation des achats, co-développement, etc. Les dispositifs publics en matière d'innovation, les pôles de compétitivité et les investissements d'avenir accompagneront ces stratégies.

Décision n° 12 : Mettre en œuvre une stratégie de filières, en mettant en place, notamment au sein de la BPI, des dispositifs sectoriels bénéficiant directement aux entreprises des filières, dont les nouvelles filières prioritaires répondant aux défis de demain : technologies numériques et génériques, santé et économie du vivant, dont l'agroalimentaire, transition énergétique, sécurisation des informations et des transactions. Dans ce cadre, l'État conditionnera davantage ses soutiens aux grandes entreprises à leur capacité d'associer leurs fournisseurs et leurs sous-traitants.

Décision n° 13 : Associer toutes les composantes de l'entreprise à sa stratégie en introduisant au moins deux représentants des salariés au sein du conseil d'administration ou de surveillance comme membres délibérants dans les grandes entreprises, selon des modalités à négocier par les partenaires sociaux. Les entreprises qui le souhaitent seront autorisées à faire présider le comité d'entreprise par un représentant des salariés. Par ailleurs, le Gouvernement soutiendra également le développement de l'entrepreneuriat au féminin.

Levier 5 : Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays

Le Gouvernement s'est fixé l'objectif d'atteindre l'équilibre commercial (hors énergie) en 2017, contre un déficit fin 2011 de plus de 25 Md€. Cet objectif ambitieux implique de dynamiser le développement international des PME et des ETI. L'État et les Régions les accompagneront à l'export et leur assureront les financements nécessaires. Le Gouvernement veillera également au respect des principes du juste échange (préservation de l'emploi, réciprocité, exigence sociale et environnementale, ouverture progressive) dans les accords commerciaux entre l'Union européenne et les autres pays.

Décision n° 14 : Assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la BPI.

Décision n° 15 : Permettre à nos entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrentes en les faisant bénéficier de dispositifs de financement export alignés sur les meilleures pratiques étrangères. La mesure sera mise en œuvre dans le cadre de la loi de finances rectificative 2012. Notre appareil diplomatique sera mobilisé en soutien de nos entreprises.

Décision n° 16 : Développer le nombre de VIE (Volontariat International en Entreprise) de 25 % en 3 ans et en démocratiser l'accès tant pour les PME et ETI que pour des profils plus diversifiés de jeunes diplômés.

Décision n° 17 : Développer une stratégie en matière d'attractivité visant notamment à attirer les talents internationaux et les grands projets d'investissement, ainsi que les activités culturelles (en particulier tournage de films et de productions audiovisuelles) et scientifiques. Un "passeport Talent" sera mis en place afin de faciliter l'accueil de compétences exceptionnelles venues de l'étranger. Les délais d'instruction réglementaires des grands projets d'investissement seront réduits.

Décision n° 18 : Lancer une "Marque France", référence fédératrice visant à promouvoir ce qui est fabriqué en France et l'excellence française. La "Marque France" sera à la fois un outil de soutien à l'export et un atout pour l'attractivité économique et touristique de la France.

Décision n° 19 : Maintenir les atouts de nos infrastructures et déployer le très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire avec un schéma équilibré et financé qui sera précisé début février 2013. La France doit maintenir l'avantage historique lié à la qualité et à la performance de ses infrastructures (transport, énergie) en intégrant cet objectif dans les réformes structurelles à engager.

Levier 6 : Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir

Une inadéquation se creuse au fil du temps entre les compétences disponibles sur le marché du travail et les besoins des entreprises : notre système éducatif forme trop de jeunes peu qualifiés et pas assez de jeunes qualifiés pour les besoins de notre économie à horizon 10 ans. La formation professionnelle, qui mobilise pourtant des ressources importantes, n'aide pas suffisamment les salariés à affronter les mutations économiques. Il en résulte un taux de chômage élevé et le risque que l'économie française ne soit pas suffisamment armée pour rester une des économies les plus développées et les plus productives au monde. Ces réformes pourront s'appuyer sur les chantiers lancés dans le cadre de la Grande Conférence Sociale.

Décision n° 20 : Assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs et amorcer dès 2013 la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche "Métiers-Qualifications", pour éviter qu'au sein d'une même classe de qualifications, les taux de chômage varient de plus de 10 points.

Décision n° 21 : Créer dès 2013 10 plateformes territoriales d'appui aux mutations. Ces plateformes auront vocation à mobiliser les principaux acteurs dans des bassins où les enjeux pour l'emploi et le développement économique sont particulièrement prégnants, afin de répondre aux besoins en ressources humaines des TPE et PME. Ces plateformes seront des guichets uniques pour les PME qui veulent faire évoluer leurs ressources humaines, rassemblant sur un même territoire l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi.

Décision n° 22 : Renforcer la place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel, en systématisant leur présence au sein des instances de gouvernance de ces structures.

Décision n° 23 : Favoriser l'embauche de jeunes en apprentissage dans les PME avec l'objectif de 500 000 apprentis en 2017.

Décision n° 24 : Proposer aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut, dans la poursuite des travaux du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Décision n° 25 : Engager la "Mobilité internationale 2020" (doubler le nombre d'étudiants français à l'étranger en ciblant les filières professionnelles et technologiques).

Levier 7 : Faciliter la vie des entreprises en simplifiant et stabilisant leur environnement réglementaire et fiscal

La complexité et l'instabilité des normes qui s'appliquent aux entreprises génèrent des coûts, des délais et de l'incertitude préjudiciables à l'investissement, à la croissance et à l'emploi. Le Gouvernement a décidé d'engager une action ambitieuse en la matière, autour de 3 principes clés : simplifier, stabiliser, consulter.

Décision n° 26 : Stabiliser sur la durée du quinquennat 5 dispositifs fiscaux importants pour l'investissement et la vie des entreprises : crédit d'impôt recherche (CIR), dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises ("pactes d'actionnaires"), jeunes entreprises innovantes (JEI), incitations aux investissements dans les PME, contribution économique territoriale (CET) dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités.

Décision n° 27 : Engager à court terme cinq chantiers de simplification des démarches des entreprises :

- *"Dites-le-nous une seule fois"*, pour permettre d'ici à la fin du quinquennat aux entreprises de ne plus avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à l'administration (en commençant dès 2013 sur un certain nombre de procédures) ;
- mettre en œuvre la déclaration sociale nominative unique, d'ici à 2016 au plus tard ;
- simplifier et accélérer les procédures applicables à l'immobilier d'entreprises ;
- améliorer l'information sur l'offre de services en matière d'aides, de financement et de démarches à l'export ;
- lutter contre la "sur-transposition" des directives européennes.

Décision n° 28 : Mettre en place une démarche durable de simplification, sous l'autorité du Premier ministre, associant étroitement les représentants de l'entreprise pour identifier, mettre en œuvre et assurer le suivi de nouveaux chantiers de simplification. Dans ce cadre, **le Gouvernement instaurera un "test PME" sur les nouveaux projets de textes présentant le plus fort impact potentiel sur les PME, y compris en matière fiscale.** Le principe d'une consultation des principaux acteurs concernés préalable à tout changement de norme significatif est posé.

Décision n° 29 : Lancer d'ici à la fin de l'année un exercice de rationalisation des taxes affectées. Le Gouvernement transmettra au Parlement avant fin juin 2013 une évaluation du rendement et de l'efficacité de l'ensemble de ces taxes affectées. Comme le prévoit le projet de loi de programmation des finances publiques, les affectations de taxes devront être significativement réduites chaque année, toutes les administrations publiques devant contribuer à l'effort de redressement des comptes publics. **Désormais, aucune taxe affectée ne pourra être créée sans parallèlement en supprimer une de montant au moins équivalent.**

Levier 8 : Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

Décision n° 30 : Redresser nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable pour nos entreprises. La crise des dettes souveraines en zone euro a montré combien les difficultés financières des Etats pouvaient mettre en difficulté l'ensemble de l'économie d'un pays par les incertitudes qu'elles génèrent. Le premier service que l'État doit rendre à la compétitivité du pays dans un contexte de forte volatilité des marchés est de garantir la stabilité financière sur la base de laquelle l'activité économique peut s'épanouir.

Décision n°31 : Poursuivre et engager des réformes de structure, par exemple dans les transports, le logement, l'énergie, le fonctionnement des marchés de biens et services, et moderniser l'action publique (État, collectivités locales et sécurité sociale) pour accroître la qualité de l'environnement dans lequel évoluent nos entreprises et leurs salariés, libérer du pouvoir d'achat et renforcer la compétitivité de notre économie. Notamment, tout en engageant notre société dans une nécessaire transition de son modèle énergétique, le Gouvernement veillera à préserver l'avantage compétitif qu'il procure aujourd'hui à notre tissu productif.

Décision n° 32 : Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public. Une Conférence de "l'achat public innovant" sera instituée pour mobiliser les acteurs de l'achat public (60Md€ par an pour l'Etat et ses opérateurs, 20Md€ pour les collectivités territoriales) et favoriser la rencontre entre les besoins des acheteurs publics et l'offre des PME et ETI innovantes. L'objectif est d'atteindre en 2020 un volume de 2 % de la commande publique de l'Etat, de ses opérateurs et des hôpitaux effectués auprès de telles entreprises, y compris celles qui développent des processus et des produits et services socialement innovants.

Décision n° 33 : Rénover le fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace. Des décisions seront prises avant la fin de l'année (formation des juges, recours à des expertises indépendantes, spécialisation des parquets, possibilité pour les représentants de l'administration de s'exprimer à l'audience, etc.) et une réforme ambitieuse sera proposée au printemps 2013 (spécialisation de quelques juridictions commerciales, recours éventuel à l'échevinage pour les juridictions principales, etc.). Cette modernisation de la procédure commerciale et du fonctionnement des tribunaux de commerce sera organisée en concertation avec les professions concernées.

Décision n° 34 : Doter la France d'une nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise. La mission *ad hoc* présidée par Yannick Moreau, chargée de faire des propositions au Premier ministre pour la mise en place d'une telle instance, rendra ses conclusions d'ici à la fin de l'année 2012. **Les données publiques seront rendues accessibles gratuitement depuis le site data.gouv.fr,** afin de renforcer la transparence de l'action publique et permettre le développement, notamment par les entreprises, de produits et services reposant sur l'exploitation de ces données.

Décision n°35 : Demander l'introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence. La Commission européenne sera encouragée à intensifier ses efforts en vue de simplifier l'environnement réglementaire des entreprises et à mettre en œuvre une vraie stratégie normative au service de la compétitivité de l'industrie européenne.

*

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi structurera l'action du Gouvernement dans les mois et années à venir. L'ensemble des ministres sera pleinement mobilisé pour mettre en œuvre ce pacte.

La mobilisation de l'Etat ne prendra tout son sens que si elle est accompagnée par un engagement de l'ensemble des acteurs économiques. La croissance, la compétitivité et l'emploi sont l'affaire de tous et un Pacte est un engagement réciproque. Le Gouvernement attend en particulier que les entreprises utilisent les marges financières créées par le crédit

d'impôt pour investir ou embaucher. Il attend également un comportement exemplaire en matière de rémunérations et de civisme fiscal et social, ainsi qu'une réforme de la gouvernance des entreprises et une participation constructive à la démarche de modernisation de l'action publique en cours. Le Gouvernement attend également de l'ensemble des partenaires sociaux qu'ils contribuent à faire émerger des résultats rapides et ambitieux dans les négociations sur la sécurisation de l'emploi.

Le Premier ministre recevra, accompagné des ministres de l'Économie et des Finances, du Redressement productif et du Travail et de l'Emploi, les partenaires sociaux pour des rencontres bilatérales dans les tout prochains jours.

Le Premier ministre saisit parallèlement le Haut Conseil du financement pour conduire des analyses et formuler des propositions sur les évolutions nécessaires des modalités de financement de la protection sociale.

La mise en œuvre du Pacte fera l'objet d'un suivi très précis, auquel le Premier ministre a demandé à Louis Gallois de s'associer. Le Premier ministre réunira les ministres tous les six mois pour évaluer les avancées réalisées, qui seront rendues publiques.

Plusieurs projets de loi seront présentés début 2013 afin de matérialiser les premières décisions de ce pacte de compétitivité pour la croissance et l'emploi.

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

L'état de notre compétitivité

Les origines du déficit de compétitivité de l'économie française

L'économie française a de grands atouts : des pôles industriels d'excellence mondiale, des grands groupes puissants et développés à l'international, un tissu dynamique de PME innovantes, une recherche scientifique reconnue mondialement et des formations supérieures et techniques de grande qualité, une productivité horaire du travail importante, des infrastructures de qualité, des services publics et une énergie électrique facteurs d'attractivité.

Mais la performance de notre économie s'est fortement dégradée au cours de la dernière décennie. La dégradation continue de notre balance commerciale est le symptôme de cette évolution qu'illustrent les chiffres suivants :

- la part de l'industrie (hors construction) dans la valeur ajoutée en France est passée de 18% à 12,5% entre 2000 et 2011, au 15e rang de la zone euro, derrière l'Italie (18,5%), la Suède (21%) ou l'Allemagne (26%) ;
- l'industrie a perdu 750 000 emplois sur les 10 dernières années mais elle n'utilise que 35 000 robots de moyenne d'âge élevée contre plus de 60000 en Italie et 150000 en Allemagne ;
- la balance commerciale hors énergie est passée de +17Md€ en 2002 à -25Md€ en 2011 ;
- bien que la France dédie 2,3% du PIB au financement de la recherche et développement (R&D), stimulée par le Crédit Impôt Recherche, seulement 1,4% des entreprises ont bénéficié d'un financement public au titre de leur R&D contre 5,4% en Allemagne.

L'affaiblissement de la compétitivité de l'économie française est le résultat de deux grandes tendances parallèles.

D'une part, alors que la productivité évoluait au ralenti, notre économie a vu ses coûts de production s'écarter de ceux de notre principal concurrent.

Le prix de tout ce dont une entreprise a besoin pour produire (financement, immobilier, ensemble des services consommés, mais aussi coût du travail) a évolué plus rapidement au cours de la décennie écoulée dans notre pays qu'en Allemagne qui est à la fois notre principal partenaire et notre principal concurrent. Il s'agit donc aujourd'hui de rompre avec cette tendance et de favoriser une meilleure productivité et une plus grande modération des prix en faveur à la fois de l'investissement des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages.

Les coûts de services à l'industrie ont également crû très rapidement sur la période. Or les services consommés dans l'industrie représentent un coût comparable à la masse salariale. Ce sont donc au-delà du coût du travail tous les coûts qui doivent faire l'objet de notre attention.

D'autre part, nos entreprises sont handicapées par une compétitivité « hors coût » insuffisante : positionnement en gamme, faculté d'innovation, partenariats au sein de nos industries, capacité à capter rapidement la demande venue de nouveaux marchés restent des défis à relever. C'est pourquoi

nous devons mettre dès aujourd'hui en place un environnement de haute qualité pour l'activité et le développement de nos entreprises : haute qualité de la main-d'œuvre disponible, haute qualité de l'action publique qui doit catalyser l'initiative privée ; haute qualité de la coopération entre acteurs notamment partenaires sociaux ; haute efficacité du système de financement des entreprises.

Nos investissements en recherche et développement restent trop faibles (même avant la crise), or ce sont eux qui permettraient à notre économie de monter en gamme, de conquérir de nouveaux marchés, et de participer à la compétition mondiale en position de force comme c'est le cas pour les entreprises allemandes.

Notre système éducatif forme trop de jeunes peu qualifiés et pas assez de jeunes qualifiés pour les besoins de notre économie à horizon 10 ans. Dans ces conditions, nous sommes insuffisamment armés pour que l'économie française reste une des économies les plus développées et productives au monde.

Des parts de marché en zone euro qui se sont effondrées depuis une douzaine d'années par rapport à l'Allemagne mais aussi à l'Espagne ou à l'Italie…

Évolution des parts de marché relatives en zone euro (à prix coutants)

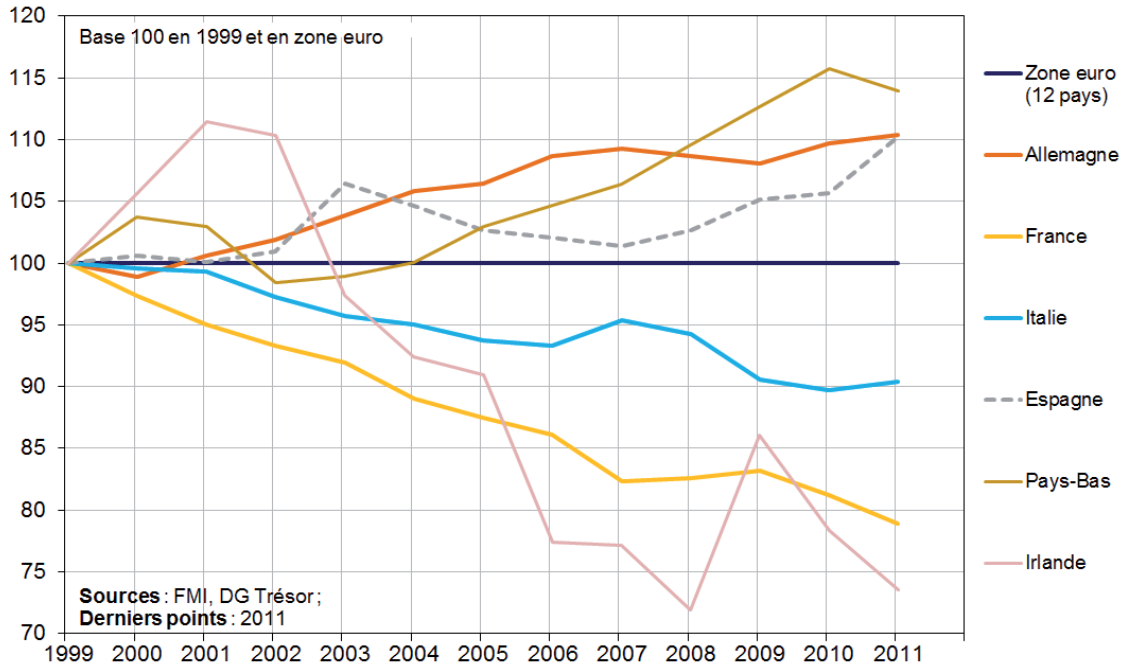

Des coûts salariaux qui se sont écartés durablement de ceux de l'Allemagne depuis une dizaine d'années et qui restent orientés à la hausse…

Évolution des coûts salariaux unitaires depuis 2000 par rapport à la moyenne de la zone euro dans l'ensemble de l'économie

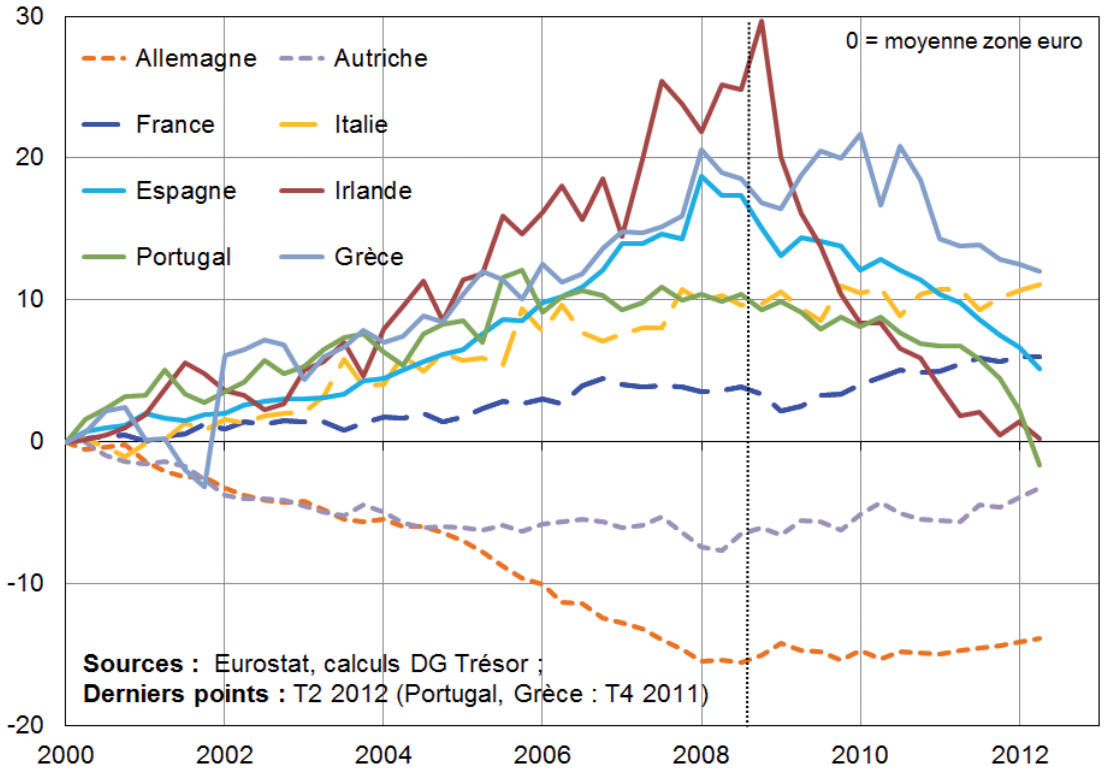

L'autofinancement de nos entreprises reste bas et leur endettement s'accroît…

Taux d'endettement des SNF
(en % de la VA des SNF)

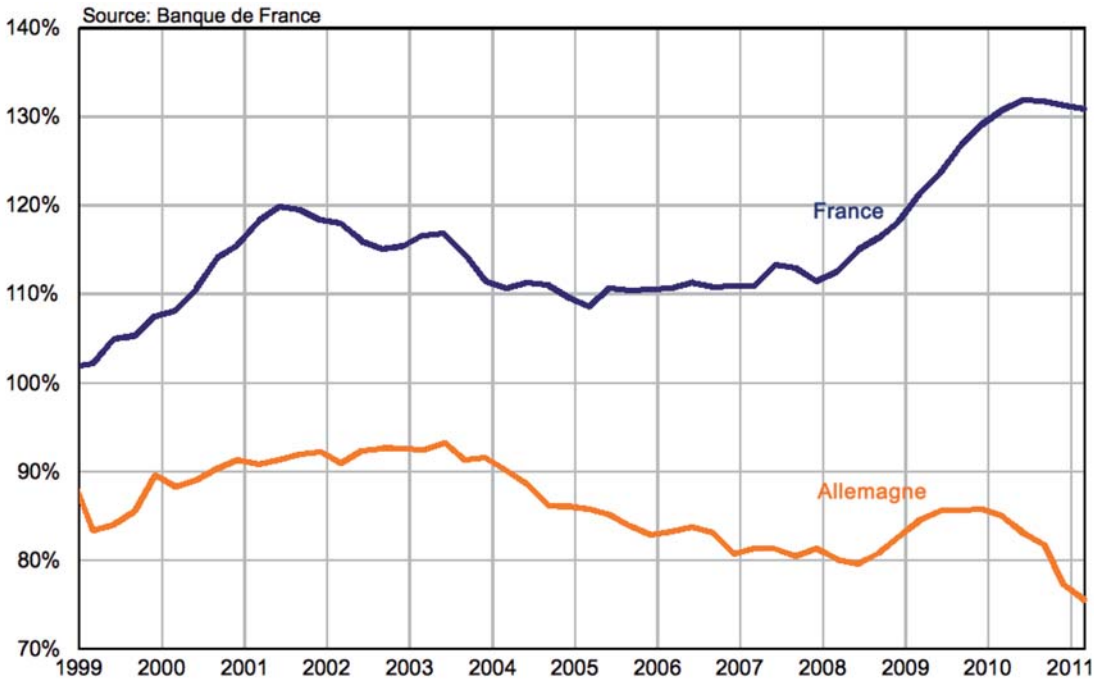

Les investissements en recherche et développement restent trop faibles en France

Dépenses de R&D (en % du PIB)

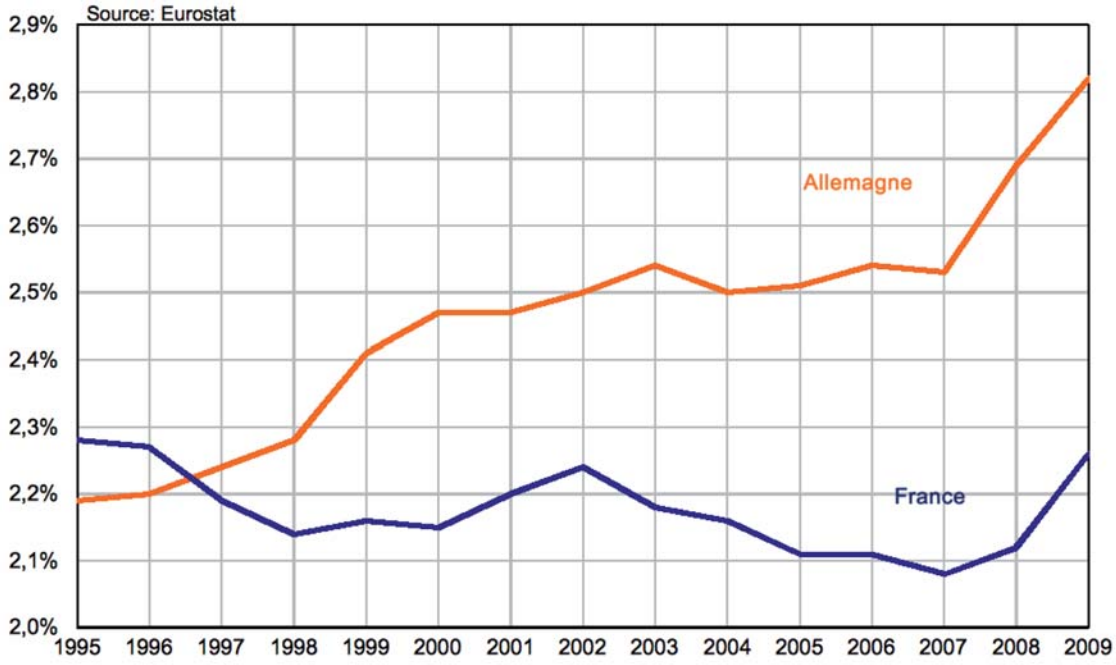

01

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Mettre en place un "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi"

Constat

L'économie française traverse une grave crise. Elle n'a pas encore retrouvé le niveau d'activité qui était observé avant 2008. Le chômage frappe 10 % de la population active et plus particulièrement les jeunes et les séniors, contre 7,5 % en 2007. Cette situation résulte bien évidemment d'un environnement international dégradé et de la faiblesse de la demande intérieure, mais pas uniquement. Cette crise a aussi révélé les faiblesses structurelles de notre appareil productif.

Depuis dix ans, aucune mesure d'envergure n'a été prise pour enrayer le recul de l'emploi industriel étroitement lié à la dégradation de notre solde commercial et aux pertes de parts de marchés à l'export. Les causes de cette dégradation sont connues : l'épuisement des gains de productivité, un mauvais positionnement de gamme des produits français à l'exportation, la modération salariale en Europe du nord et en particulier en Allemagne, qui est à la fois notre principal partenaire commercial mais aussi notre principal concurrent sur les marchés tiers.

La France a pour le moment maintenu un niveau d'investissement comparable à l'Allemagne, mais au prix d'un endettement accru des entreprises : cette situation n'est pas soutenable.

La perte de compétitivité est un constat à la fois absolu et relatif : sentiment que la France est perdante dans la compétition mondiale, sentiment d'un déclassement devenu inéluctable, qui alimente le pessimisme des acteurs et des salariés eux-mêmes.

Aujourd'hui, nous engageons avec le pacte de compétitivité une étape décisive du redressement de notre économie. Notre ambition est de pouvoir soutenir des coûts de production qui correspondent à notre modèle social, sans danger pour la compétitivité de notre économie.

Il est donc nécessaire de redonner aux entreprises les moyens d'un repositionnement offensif durable dans la concurrence internationale, pour celles qui y sont directement exposées, et pour l'ensemble des entreprises, de concourir à la compétitivité de l'économie nationale par la modération de leurs coûts.

Cette stratégie est indispensable pour restaurer notre compétitivité, retrouver la croissance et favoriser l'emploi.

Décisions

Décision n°1 : Alléger de 20Md€ par an, avec une montée en charge progressive sur 3 ans (10Md€ dès la 1re année), les coûts des entreprises via un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Démarche poursuivie

Un crédit d'impôt pour favoriser l'emploi et la compétitivité des entreprises

Le Gouvernement a décidé un allègement du coût du travail de 20 milliards d'euros par an, pour relancer l'investissement et la création d'emploi. Il s'agit d'une mesure massive et sans précédent. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) montera en puissance sur trois ans, avec un allègement de 10 milliards d'euros dès la première année, et de 5 milliards d'euros supplémentaires par an au cours des deux années suivantes.

Les entreprises en bénéficieront pour la première fois sur leurs impôts au titre de l'exercice 2013. L'effet économique sera donc immédiat. De plus, le Gouvernement veillera à ce que les PME et les ETI qui le demandent puissent bénéficier de l'effet en trésorerie de cet allègement dès l'année prochaine.

Le dispositif consistera en un crédit d'impôt dont le montant sera calculé en proportion de la masse salariale brute de l'entreprise hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Le mécanisme permettra en régime permanent aux entreprises de récupérer l'équivalent d'une baisse proportionnelle à la masse salariale brute payée au cours de l'année pour les salaires jusqu'à 2,5 SMIC. La créance détenue sur l'Etat pourra être imputée sur l'impôt sur les sociétés ou sur l'impôt sur le revenu, selon la forme juridique de l'entreprise.

Toutes les entreprises sont concernées, qu'elles relèvent de l'industrie ou des services : le coût des services est un facteur clé pour l'industrie car les charges des entreprises industrielles sont directement touchées par les coûts des services (le montant des consommations de services par l'industrie est identique au montant de sa masse salariale).

Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) permettra de concilier l'objectif "compétitivité" et l'impératif "emploi". La baisse des charges sociales décidée par la précédente majorité ne jouait pas sur les bas salaires alors que c'est là que se concentre l'effet d'une baisse du coût du travail sur le chômage. Le mécanisme d'imputation sur l'IS rend possible une nouvelle baisse de charges sur les bas salaires sans remettre en cause les cotisations des organismes gérés par les partenaires sociaux (Unédic, Agirc-Arrco).

Ce crédit d'impôt n'est pas "donné" aux entreprises sans contreparties : en effet, pour avoir un effet favorable à la compétitivité et donc à l'emploi, il est nécessaire que les marges restaurées des entreprises concernées soient utilisées pour l'investissement, la formation, la qualité, l'embauche, la recherche, l'innovation, etc… et pas pour distribuer davantage aux actionnaires ou procéder à des rachats d'actions par exemple. Cela se vérifiera :

au niveau « microéconomique » de chaque grande entreprise :

- grâce à la présence de représentants des salariés dans les conseils d'administration et de surveillance ;
- s'y ajoute le rôle des institutions représentatives du personnel qui seront saisies - et donneront un avis - d'une présentation par l'entreprise de l'utilisation de ces aides « CICE » reçues l'année précédente ;

au plan "macroéconomique" d'ensemble :

- un comité de suivi sera mis en place, chargé de dresser à intervalle régulier un constat partagé sur le bon fonctionnement du dispositif. Des données seront collectées pour permettre une évaluation précise du dispositif.

Un financement équilibré entre effort d'économies sur les dépenses publiques et participation de l'ensemble des Français, et préservant le soutien à la croissance et l'emploi.

Le dispositif annoncé aura une incidence sur les finances publiques à partir de 2014 uniquement, l'impôt sur les sociétés comme l'impôt sur le revenu étant perçus avec une année de décalage.

Mettre en place un "Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi"

Le financement reposera pour moitié sur des économies supplémentaires en dépenses et pour moitié sur une participation de l'ensemble des Français, à travers une évolution de la TVA et une nouvelle fiscalité écologique.

10 milliards d'euros d'économies supplémentaires dans nos dépenses

La dépense publique est élevée en France : elle représente en 2012 plus de 56% de la richesse nationale, ce qui nous place dans le peloton de tête de nos partenaires européens.

Ce niveau de dépense est, pour une part, le reflet de l'importance de l'action publique dans la société et l'économie françaises et de notre modèle de protection sociale, que nous voulons protéger. Mais c'est aussi la traduction de notre difficulté à réformer l'action publique pour la rendre plus efficace. A cet égard, la révision générale des politiques publiques (RGPP) n'a concerné que les structures de l'Etat et n'a pas évalué l'efficacité des politiques publiques ; elle a remplacé la réforme par le rabot, en demandant des efforts uniformes à tous les services de l'Etat, sans priorité ni différenciation. Il est désormais impératif d'engager une réforme en profondeur de toute l'action publique.

Ce que nous avons déjà engagé

L'effort fiscal engagé dans le PLFR de l'été 2012 puis le PLF 2013 s'accompagne d'un effort de réduction des dépenses sans précédent.

Le Gouvernement s'est d'ores et déjà engagé, dans la loi de programmation des finances publiques en cours d'examen au Parlement, à réduire le poids de la dépense publique de 2,7 points de PIB sur la législature, ce qui représente environ 50 milliards d'euros d'économies. Cette maîtrise des dépenses contribuera ainsi à la moitié de l'effort de redressement des comptes publics, au même niveau que l'effort fiscal. Les dépenses de l'Etat seront stabilisées en valeur pendant toute la législature, soit une diminution en volume de plus de 9%.

Dès 2013, 12,5 milliards d'euros d'économies sont mises en œuvre, dont 10 milliards d'euros sur le budget de l'Etat et 2,5 milliards d'euros sur les dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

Pour assurer la soutenabilité de ces économies dans la durée, le Gouvernement a engagé dès le 1er août dernier un exercice de modernisation de l'action publique, sous l'autorité du Premier ministre. Cet exercice porte sur l'ensemble des politiques publiques et associe tous les acteurs : l'Etat et ses agences, les collectivités territoriales, la protection sociale. Il est placé au service d'une nouvelle ambition pour les services publics, pour renouveler le modèle social français, redresser les finances publiques et améliorer la compétitivité de l'économie.

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique de décembre 2012 doit définir le programme d'évaluation des politiques partenariales.

Des économies supplémentaires dans le cadre du pacte de compétitivité

Le programme de modernisation de l'action publique (MAP) devra permettre de dégager des économies supplémentaires, au-delà des économies déjà prévues dans notre trajectoire budgétaire, à hauteur de 10 milliards d'euros sur 2014-2015, afin d'assurer un financement équilibré du pacte de compétitivité.

Cet effort est exigeant. Mais il est à notre portée : 10 milliards d'euros d'économies représentent moins de 1 % de la dépense publique totale, qui atteint 1 100 milliards d'euros, et moins de 0,5 % de la richesse nationale.

Ces économies seront recherchées en n'excluant par principe aucun pan de la dépense publique : dépenses de l'Etat, de ses agences, des collectivités territoriales et de la protection sociale.

Elles reposeront sur une démarche systématique d'évaluation de leur efficacité et de leur coût, en retenant une approche par politique publique, impliquant systématiquement tous les acteurs qui y contribuent. L'association de tous les acteurs est la clé de la réussite de cette de cette démarche. Il ne s'agit pas de rechercher des économies de court terme ou de réduire uniformément les budgets

des services publics sans les réorganiser ni réformer leurs missions : il s'agit de repenser les modes d'intervention publique, ce qui engendrera des économies durables et structurelles.

La réussite de la MAP reposera sur les principes suivants :

- elle suivra un calendrier précis avec des jalons réguliers, chaque trimestre, sous l'égide du Premier ministre, qui s'assurera de la qualité des évaluations et prendra les décisions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, dans toutes leurs dimensions ; s'agissant des objectifs budgétaires, un suivi précis des économies prévues puis réalisées sera mis en place ; chaque ministre concerné en sera responsable ;
- elle s'accompagnera d'une discipline nouvelle dans le pilotage de l'action publique : toute nouvelle dépense devra être financée par des économies en dépense ; le financement par une recette nouvelle ne sera plus possible, car l'effort fiscal ne doit pas servir à favoriser des dépenses supplémentaires ; toute réforme conduite à l'initiative du Gouvernement devra comprendre un volet d'optimisation de la dépense publique.

10 milliards d'euros de recettes supplémentaires, deux tiers de TVA et un tiers de fiscalité écologique

Pour compléter ce financement, une participation de l'ensemble des Français sera sollicitée à hauteur de 10 milliards d'euros, à travers une évolution de la TVA et une nouvelle fiscalité écologique. Cette participation sera équitablement répartie, **sans efforts supplémentaires pour les ménages en 2013** afin de ne pas peser sur la demande intérieure.

La structure des taux de TVA sera réaménagée à compter du 1er janvier 2014

Le taux normal de TVA est actuellement de 19,6% et la France compte deux taux réduits de 5,5% et 7%, comme le permet le droit communautaire.

Les taux actuels seront remplacés par un triptyque plus lisible : 5%, 10% et 20%. L'augmentation du taux normal (de 19,6% à 20%) sera partiellement compensée par une baisse du taux réduit (de 5,5% à 5%) qui concerne essentiellement les produits de première nécessité (alimentation, énergie). Le taux intermédiaire qui porte notamment sur la restauration et les travaux de rénovation des logements, sera porté de 7% à 10%.

Une nouvelle fiscalité écologique sera mise en place à compter de 2016

La mise en œuvre d'une fiscalité environnementale est largement inaboutie en France : notre pays était en 2010 à l'avant-dernière place des pays de l'Union européenne (26ème sur 27) pour ce qui concerne la part de la fiscalité environnementale dans la richesse nationale (1,86% du PIB pour une moyenne de l'UE de 2,37%, l'Allemagne se situant à 2,21%).

Le groupe de travail sur la fiscalité écologique annoncé lors de la conférence environnementale conduira ses travaux dans la perspective de la mise en place d'une recette d'au moins 3 milliards d'euros d'ici 2016. En leur donnant un avantage compétitif, cette fiscalité privilégiera financièrement les entreprises les plus respectueuses de l'environnement.

Par ailleurs, l'impôt sur les sociétés sera modernisé sans réduire les recettes publiques

La caractéristique de l'impôt sur les sociétés en France est d'avoir un taux élevé mais une assiette réduite. Une réflexion sera engagée pour que notre impôt sur les sociétés puisse, à rendement constant, avoir une assiette plus large, avec des taux qui devront être modulés. L'objectif est d'assurer une convergence européenne en matière d'impôt sur les sociétés.

02

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Garantir aux TPE, PME et entreprises de taille intermédiaire des financements performants et de proximité

Constat

Un financement de l'économie efficace conditionne une croissance durable. Pourtant, les Très Petites Entreprises (TPE), les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises sont aujourd'hui confrontées à de multiples contraintes en matière de financement.

S'agissant du financement de court terme, les délais de paiement tendent actuellement à augmenter et sont de moins en moins respectés, ce qui pèse sur la trésorerie des PME et des ETI. Pourtant, le crédit interentreprises est la première source de financement des PME et des ETI : en 2011, il a représenté plus de 600 milliards d'euros. Dans le même temps, à l'été 2012, les crédits bancaires de trésorerie ont régressé de 3,5 % en variation annuelle.

S'agissant du financement à moyen et long terme, la principale source de financement des entreprises demeure le crédit bancaire. Or celui-ci risque d'être davantage contraint à l'avenir, car les banques doivent faire face à la crise financière et à l'entrée en vigueur de nouveaux ratios prudentiels. Les PME et les ETI françaises pourraient donc, si le Gouvernement n'apporte pas de réponse, voir leur accès au crédit diminuer dans les prochaines années.

Enfin, l'accès aux fonds propres est un enjeu fondamental pour les PME et les ETI afin d'innover et atteindre la taille critique nécessaire pour accéder aux marchés internationaux. Or l'accès demeure contraint pour les PME en phase d'amorçage, d'expansion initiale et de croissance. Les levées de fonds de capital-investissement atteignaient seulement 6,5 Md€ en 2011 alors qu'elles s'élevaient à 13 Md€ en 2008.

Pour faire face à ces besoins de financement, la France ne manque pas d'épargne à investir dans ses entreprises. Le taux d'épargne des ménages reste élevé : dans la dernière décennie, il a représenté entre 15 et 17% du revenu disponible brut. Fin 2010, le patrimoine financier des ménages représentait 4000Md€. Le problème ne vient donc pas de la ressource, mais de son allocation. L'épargne des Français doit davantage être mobilisée pour financer les entreprises.

Décisions

Décision n°2 : Mettre en place une nouvelle garantie publique permettant d'apporter plus de 500 M€ de trésorerie aux PME.

Décision n°3 : Établir un plan d'actions pour lutter contre l'allongement des délais de paiement.

Décision n°4 : Créer la Banque Publique d'Investissement (BPI) début 2013.

Décision n°5 : Encourager le financement des entreprises par la réforme de la fiscalité de l'épargne.

Décision n°6 : Recentrer les banques sur leur cœur de métier.

Décision n°7 : Faciliter l'accès des PME et des ETI aux marchés des capitaux.

Démarche poursuivie

Répondre aux besoins de trésorerie des entreprises

Dans le contexte actuel, le Gouvernement a décidé la mise en place immédiate d'un dispositif de renforcement de la trésorerie des PME. La Banque Publique d'Investissement pourra accorder 350M€ de garanties supplémentaires, qui permettront d'offrir ou de consolider plus de 500 M€ de crédit court terme pour les PME.

Pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises, le Gouvernement a également décidé le lancement d'un plan d'actions sur les délais de paiement. Dans le cadre du projet de loi sur la consommation qui sera déposé au premier trimestre 2013, le Gouvernement proposera que les délais de paiement puissent être sanctionnés directement par l'administration, sans nécessité pour un fournisseur de devoir poursuivre son donneur d'ordre devant le juge en cas de non-respect des délais de paiement légaux. Le Gouvernement mettra également en place un plan d'amélioration des modalités et des délais de paiement de l'Etat sur le quinquennat.

Répondre aux besoins de financement des entreprises avec la Banque Publique d'Investissement et la réforme de la fiscalité de l'épargne

La Banque Publique d'Investissement sera immédiatement dotée d'une capacité d'intervention dans le financement de l'économie de 42 Md€, dont 32 Md€ de prêts et garanties, et 10 Md€ en fonds propres sur le quinquennat. Pour cela, sa capacité de refinancement auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations sera augmentée à hauteur de 10 Md€. En outre, le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) proposera à la BPI d'être opérateur pour son compte de financements qu'il mobilisera en faveur des entreprises vers des domaines prioritaires (innovation, industrialisation, accompagnement des filières, fonds sectoriels, économie sociale et solidaire).Enfin, la BPI pourra intervenir à travers des titres de capital sans droit de vote bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée.

Le renforcement du financement pérenne et des fonds propres des entreprises sera encouragé par la réforme de la fiscalité de l'épargne, qui favorisera le développement de l'épargne financière de long terme et donc les investissements en actions, notamment de l'assurance vie. La réforme permettra également de renforcer l'accès au crédit de moyen et long terme. Elle sera présentée au premier trimestre 2013. Les dispositifs fiscaux d'incitation à l'investissement dans les PME seront pérennisés durant tout le quinquennat.

Développer un système bancaire et financier au service du financement de l'économie réelle

La réforme bancaire sera présentée au Conseil des Ministres le 19 décembre : elle permettra de recentrer les banques sur leur cœur de métier en les conduisant à consacrer leurs ressources en priorité au financement de l'économie réelle.

Le Gouvernement soutiendra la mise en place d'une nouvelle bourse pour les PME et les ETI, opérationnelle au premier trimestre 2013 : l'objectif est de multiplier par cinq le nombre d'introductions en bourse de PME et d'ETI en 2015. Elle sera accompagnée par la mise en place d'un nouveau "PEA-PME", nouveau dispositif fiscal d'incitation à l'investissement dans les PME et les ETI tant en actions qu'en obligations.

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

Constat

La France innove trop peu (14e rang mondial) et ne produit plus de grandes entreprises innovantes : son taux de conversion de la recherche, pourtant de bon niveau, en succès commerciaux est faible. Les entreprises françaises déposent trois fois moins de brevets que les entreprises allemandes : 17 000 brevets par an en France pour 60 000 en Allemagne. Enfin, les PME françaises, qui comptent pour 25 % des dépenses recherche et développement (R&D), représentent uniquement 17 % des dépôts de brevets.

Le système d'innovation et de transfert français est par ailleurs devenu trop complexe au fil du temps : il doit évoluer vers un dispositif cohérent, simple, lisible, inscrit dans la logique de décentralisation, plus efficace en matière d'impact économique et facilement accessible aux entreprises, au premier rang desquelles les PME et Entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Décisions

Décision n° 4 : Créer la Banque Publique d'Investissement (BPI) début 2013. Grâce à la BPI, les PME auront un meilleur accès aux ressources du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

Décision n° 8 : Rénover et renforcer la politique de soutien à l'innovation au sein des entreprises.

Décision n° 9 : Diffuser les technologies et usages du numérique

Décision n° 10 : Réorienter les pôles de compétitivité vers les produits et services à industrialiser et distinguer les pôles stratégiques à rayonnement international des pôles de développement régionaux.

Décision n° 32 : Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant la commande publique

Démarche poursuivie

Soutenir la recherche et renforcer les moyens du transfert de la recherche vers le tissu économique

Partout dans le monde, la recherche publique est au cœur des processus d'innovation. Le socle de toute politique en faveur de l'innovation passe par le renforcement de la recherche fondamentale, de la recherche technologique en partenariat avec les entreprises et par le transfert de la recherche publique.

Les moyens engagés par l'Etat seront renforcés pour amplifier le passage de l'innovation à l'industrialisation au sein des entreprises, à l'image de l'expérimentation lancée par le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), ouverte à tous, via des plates-formes régionales à Bordeaux, Nantes et Toulouse. Assumant pour ce qui le concerne les engagements de la déclaration conjointe Etat - Région, l'Etat confirme le financement des pôles de compétitivité sur la période.

Un programme cohérent en faveur du transfert de la recherche publique sera mis en place afin de renforcer l'impact économique de la recherche publique : prise en compte dans les carrières, diffusion de la culture de l'innovation, gestion simplifiée de la propriété intellectuelle, priorité à la diffusion de technologies vers le tissu économique et au transfert par la création d'entreprises issues de la recherche publique, renforcement de la recherche sur l'économie de l'innovation.

Faire de la BPI le bras armé du financement de notre politique d'innovation

Le Programme des investissements d'avenir (PIA) mobilisera de nouveaux moyens, dont celui du capital risque, pour accompagner les entreprises dans le financement de leur innovation et dans l'industrialisation des produits issus de la R&D. En particulier, il proposera à la BPI de devenir opérateur d'un nouveau programme en faveur de l'innovation, dont un volet d'innovation de rupture destinée à faire émerger dans les dix prochaines années, autour de projets technologiques ambitieux, de nouveaux secteurs de pointe (par exemple ingénierie cellulaire, robotique, matériaux avancés ou pile à combustible), à forte croissance et à forte intensité technologique.

Le PIA accélérera par de nouveaux appels à projets le développement des technologies numériques cœur de la filière (édition logicielle, calcul intensif, logiciel embarqué, cybersécurité, informatique en nuage…) et favorisera leur utilisation par les PME grâce à des prêts bonifiés. L'Etat lancera quelques grands projets de "e-administration" (par exemple "e-santé", ou "e-éducation") pour soutenir le déploiement de ces technologies.

Améliorer l'efficacité et la cohérence des dispositifs actuels de soutien à l'innovation

Un groupe de travail national, présidé par MM. Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin, est immédiatement mis en place et mènera d'ici à mars 2013 une réflexion sur l'ensemble des leviers de l'innovation (filières, fiscalité, culture de l'innovation, structures de soutien). Il étudiera avec les régions le fonctionnement de chaque écosystème local pour proposer une réforme du système de transfert et d'innovation.

Créer en 5 ans des pôles de référence à l'échelle internationale ancrés dans les territoires et fondés sur le partenariat Recherche-Entreprise

Les Pôles de compétitivité doivent être les fers de lance de l'innovation, participer à la structuration des filières et se mobiliser pour la réindustrialisation. Les contrats d'objectifs 2013 - 2015 orienteront leur activité vers le produit / service final : elle doit être mieux concentrée sur des projets ou prototypes destinés *in fine* au marché. Les Pôles seront ainsi évalués en fonction des retombées économiques

liées à leur activité (finalité productive, création d'entreprises ou de chiffre d'affaires, export et emplois). Le suivi dans la durée des projets financés, l'évaluation et l'atteinte des résultats conditionneront le soutien de l'Etat.

Cette nouvelle phase sera au service de la performance : les pôles les plus stratégiques permettront à notre pays de se positionner à l'échelle internationale sur les secteurs de pointe et les technologies clés, en cohérence avec une politique renouvelée de filières. Ils participeront activement à l'attractivité de la France et seront mis en avant par nos outils de diplomatie économique et par l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII), permettant ainsi l'accueil d'investissements internationaux industriels. Les pôles de développement stimuleront les territoires autour de leurs technologies ou de savoir-faire de spécialité, pour devenir des références dans ces domaines.

L'implication des Régions sera amplifiée dans le cadre d'un véritable copilotage État-Région, pour mieux combiner stratégie industrielle et écosystèmes locaux. Ce sont ces principes que le Gouvernement souhaite souligner au moment où s'ouvre la discussion avec les collectivités territoriales dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. Les contrats d'objectifs seront signés avant fin juin 2013.

Faire de la France un pays accueillant pour les entrepreneurs et classé dans les 10 premiers mondiaux en matière d'innovation

À la suite du rapport rédigé par M. Philippe Hayat seront organisées au printemps 2013 des Assises de l'Entrepreneuriat réunissant entreprises, organisations syndicales et patronales. Sous l'égide d'un Haut responsable à l'entrepreneuriat, un programme sera alors mis en place visant à doubler le nombre de créations d'entreprises de croissance d'ici à 5 ans.

Un statut fiscal des entrepreneurs sera créé, en particulier pour l'imposition des plus-values mobilières. Les principaux dispositifs fiscaux favorisant la création, l'investissement, la R&D ou l'innovation dans les entreprises seront stabilisés pour une durée de 5 ans. Le préfinancement du crédit impôt recherche (CIR) sera généralisé pour les PME. Enfin, le dépôt de brevets dans les PME sera encouragé, et plus globalement leurs actions en matière de propriété intellectuelle.

04

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Produire ensemble

Constat

Avec 750 000 emplois perdus en 10 ans et un déficit de la balance commerciale qui n'a cessé de se creuser pour atteindre près de 70 milliards d'euros fin 2011, l'industrie française est en crise. Pour la redresser, une mobilisation collective autour de notre appareil productif national est nécessaire. Les pays étrangers qui ont su faire preuve de solidarité sont ceux qui ont réussi. Pour affronter les défis liés au contexte concurrentiel mondial exacerbé et à la crise économique sévère, nos entreprises doivent, elles aussi, s'unir pour créer des dynamiques de filière.

Le tissu de nos entreprises est partagé entre des grandes entreprises de dimension mondiale (les 200 premières entreprises emploient près de 40 % des salariés du secteur marchand - hors agriculture et finances - réalisent plus de 60 % de la recherche et développement industrielle et 50 % des exportations) et de très nombreuses PME implantées partout sur le territoire.

Aujourd'hui, si un donneur d'ordres connaît des difficultés, c'est toute la chaîne de sous-traitance qui en pâtit. Pour dépasser ce lien de dépendance, l'Etat doit faire émerger et accompagner des solidarités partenariales de filière entre les grands groupes et les PME. Cette fédération de tous les acteurs est impérative pour créer les conditions de coopération nécessaires au redressement productif.

Par ailleurs, les lieux de décision des grandes entreprises restent encore trop souvent distants des salariés qui ont parfois le sentiment d'être tenus à l'écart des choix stratégiques de leur employeur. Il s'agit de définir une nouvelle ambition pour le dialogue social dans l'entreprise, d'induire un cercle vertueux qui permettra le rapprochement de toutes les forces d'une entreprise, ses actionnaires, ses dirigeants et ses salariés, au service d'une vision de long terme qui est le temps de l'industrie.

Décisions

Décision n°11 : Refonder la Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) pour élaborer et mettre en œuvre des pactes entre les entreprises d'une même filière.

Décision n°12 : Mettre en œuvre une stratégie de filière.

Décision n°13 : Introduire au moins 2 représentants des salariés au sein du conseil d'administration ou de surveillance.

Démarche poursuivie

Un pacte de solidarité partenariale au sein des filières industrielles

Mise en place de contrats de filière au sein du Conseil National de l'Industrie

La Conférence Nationale de l'Industrie réunit autour de l'Etat les industriels et les organisations syndicales. Au sein de comités stratégiques de filière, les entreprises mènent des projets en commun, nouent des partenariats à tous les stades industriels (recherche, innovation, production, commercialisation) et investissent ensemble pour améliorer la compétitivité de leur secteur d'activité.

Un changement de gouvernance, de nouvelles missions, l'intégration des logiques territoriales, l'intervention de nouveaux partenaires (notamment collectivités locales, Banque Publique d'Investissement, artisans) renforceront cette conférence qui devient le Conseil National de l'Industrie (CNI). Le CNI se réunira dans sa nouvelle configuration début 2013.

Les feuilles de route déjà établies par certains comités stratégiques de filière seront généralisées et donneront lieu à de véritables "contrats de filière", dans une logique d'engagements réciproques des industriels, des organisations syndicales et de l'Etat, en faveur de l'innovation, l'investissement et l'emploi. Avant l'été 2013, tous les contrats de filière seront signés. Chacun d'eux déclinera notamment des engagements concrètes en matière d'export et de transition écologique, tout en pérennisant l'avantage énergétique dont dispose actuellement le tissu industriel français.

Des moyens d'action existent : des comportements d'achat exemplaires, le respect des délais de paiement, le codéveloppement, le portage à l'international sont autant d'actions de nature à améliorer la compétitivité d'une filière. L'Etat en mettant les acteurs autour de la table, en s'appuyant sur la médiation interentreprises, en actionnant le levier de la commande publique ou en stimulant avec la BPI, quand cela est nécessaire, la mise en place d'outils sectoriels aidera ces filières à opérer leur mue et à devenir les piliers du redressement productif. Dans ce cadre, l'Etat conditionnera davantage ses soutiens aux grandes entreprises à leur capacité d'associer leurs fournisseurs et leurs sous-traitants.

Développement des outils d'accompagnement des filières

Aux entreprises qui feront le choix de cette solidarité de filière, l'Etat apportera tout son soutien en ciblant ses interventions pour accompagner leur développement et pour améliorer leur compétitivité. Le Programme des Investissements d'Avenir lancera, sous différentes formes (appels à projets, création de fonds, accompagnement de l'innovation et de son industrialisation, soutien aux projets collectifs de R&D, etc.), de nouvelles actions spécifiquement dédiées à l'accompagnement des filières existantes, dont la filière agroalimentaire, ainsi qu'au développement des filières d'avenir, notamment les technologies génériques (dont le numérique), la santé et l'économie du vivant, la transition énergétique, ou la sécurisation des informations et des transactions.

Plus spécifiquement, dès lors qu'un besoin sera identifié, des fonds filières pourront être créés en lien avec le CNI, en mobilisant le Programme des Investissements d'Avenir et la Banque Publique d'Investissement. Ces fonds réunissant des moyens publics et privés permettront notamment de consolider les PME et les Entreprises de taille intermédiaire de la filière, de financer leur croissance, leurs acquisitions et leurs projets d'innovation. Dans le domaine de l'aéronautique ou de la sûreté nucléaire par exemple, des fonds seront créés dans les semaines qui viennent. Les secteurs de la robotique et de la sécurité pourraient constituer de nouvelles filières candidates.

Enfin, le programme d'accompagnement individuel de la BPI d'environ 1 000 PME et ETI, mis en place dans le cadre de la politique de filières, les aidera non seulement à l'international mais également à améliorer leurs performances (qualité, excellence opérationnelle, organisation, design…).

Un nouveau pacte social au sein des entreprises

Les entreprises qui le souhaitent seront autorisées à faire présider le Comité d'Entreprise par un représentant des salariés.

Un projet de loi sur la gouvernance d'entreprise sera proposé avant la fin du premier trimestre 2013. Ce projet visera notamment à renforcer le dialogue social à travers la reconnaissance de la responsabilité des salariés dans les prises de décision en leur donnant des voix délibératives au sein des conseils d'administration et de surveillance. Il sera étudié avec les partenaires sociaux.

04

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Une politique de l'emploi ambitieuse et s'appuyant sur le dialogue social

Constat

Le marché du travail français connaît de graves difficultés, conjoncturelles comme structurelles, préjudiciables pour la compétitivité de l'économie. Il est notamment marqué par :

- un taux de chômage supérieur à 7 % depuis 1983 qui traduit un taux de chômage structurel particulièrement élevé ;
- la faiblesse du taux d'emploi des jeunes et des seniors ;
- un nombre de chômeurs de longue durée très important représentant aujourd'hui près de 40 % des demandeurs d'emploi ;
- une précarité accrue des salariés, avec 4 recrutements sur 5, hors intérim, en contrats courts. La dualité du marché du travail conduit à ce que les ajustements face aux chocs se fassent essentiellement par les recrutements (baisse du recours à l'intérim, non renouvellement des CDD), accentuant encore les difficultés des plus précaires.

En outre, l'économie française pèche dans sa capacité à anticiper et à s'adapter aux mutations économiques, comme à assurer une réelle sécurisation des parcours des actifs, par des outils de formation continue et d'accompagnement des demandeurs d'emploi efficaces.

Démarche poursuivie

La "Grande conférence sociale" des 9 et 10 juillet 2012 a permis l'élaboration d'une feuille de route sociale concertée et l'ouverture de nombreux chantiers pour améliorer la situation de l'emploi. Elle a initié une méthode de travail qui privilégie le dialogue social. Concilier efficacité économique et progrès social suppose un dialogue social apaisé et de qualité pour contribuer à l'adhésion des acteurs et à l'inscription des réformes dans le temps.

Un chantier majeur est celui de la meilleure sécurisation de l'emploi

La négociation sur ce sujet est lancée, et les partenaires sociaux sont invités à la conduire en allant le plus loin possible d'ici à la fin de l'année afin de parvenir à un accord ambitieux. Quatre grands objectifs sont fixés :

- lutter contre la précarité excessive du marché du travail ;
- progresser dans l'anticipation des évolutions de l'activité, de l'emploi et des compétences ;
- améliorer les dispositifs de maintien de l'emploi face aux aléas conjoncturels, pour éviter les licenciements et les pertes de compétences dans les entreprises confrontées à des difficultés ;
- améliorer les procédures de licenciements collectifs, lorsqu'ils n'ont pu être évités par les actions d'anticipation ou d'activité partielle, pour concilier un meilleur accompagnement des salariés et une plus grande sécurité juridique pour les entreprises comme pour les salariés.

Les autres chantiers déjà initiés contribueront également à l'atteinte de cet objectif

La loi sur les emplois d'avenir a été votée au Parlement et est entrée en vigueur au 1er novembre, pour un déploiement de 150 000 emplois d'avenir en 2013 et 2014. Ils concerneront les jeunes les moins qualifiés et susceptibles de connaître, à défaut de ce dispositif, des difficultés durables d'accès à l'emploi. Des secteurs d'utilité sociale porteurs d'avenir sont particulièrement visés. Trente conventions d'engagements ont déjà été signées avec des acteurs emblématiques de la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes.

La négociation sur le contrat de génération s'est achevée vendredi 19 octobre. Les partenaires sociaux ont ainsi démontré leur capacité à parvenir à des accords ambitieux, dans des délais compatibles avec l'urgence de la bataille pour l'emploi et permettant de trouver un bon équilibre entre les aspirations des salariés et des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises. Ce dispositif particulièrement innovant permettra de renforcer à la fois l'emploi des jeunes et l'emploi des seniors, sans les opposer. Toutes les entreprises seront concernées par le contrat de génération, avec des modalités adaptées selon qu'elles ont plus ou moins de 300 salariés. Le contrat de génération pourra également être conclu par le dirigeant senior d'une petite entreprise qui embaucherait un jeune dans la perspective de lui transmettre son entreprise. Un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres le 12 décembre 2012.

Le bilan prévu sur le chômage partiel a été réalisé avec les partenaires sociaux le 1er octobre. Des mesures rapides ont été décidées (notamment rétablissement d'une autorisation renforçant la sécurité juridique et mise en œuvre d'un plan de mobilisation). Une refonte plus globale est en discussion dans le cadre de la négociation sur la sécurisation de l'emploi.

Parmi les autres engagements, un bilan des aides à l'emploi perçues par les entreprises a été lancé et la commission nationale de lutte contre le travail illégal se réunira le 13 novembre et permettra de présenter un plan visant à la fois à protéger les entreprises des formes de concurrence déloyale et à garantir les droits des salariés.

Le meilleur fonctionnement du marché du travail ne s'arrête pas à ces chantiers

Le service public de l'emploi est d'ores et déjà en pleine rénovation. La convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi et son développement opérationnel, le plan stratégique "Pôle emploi 2015", permettront d'accroître l'efficacité de ce service public autour de trois priorités nouvelles : la personnalisation de l'offre de service aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, l'adaptation de cette offre aux spécificités des territoires et le pilotage par la performance.

En 2013, s'ouvrira une nouvelle négociation de la convention d'assurance chômage. Elle intégrera les décisions prises dans le cadre de la négociation sur la sécurisation de l'emploi.

05

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger

Constat

La part de marché des exportations françaises dans le commerce international a reculé de 36 % depuis 2000, de 5,1 % à 3,3 %, contre un recul de moins de 10 % pour l'Allemagne ou l'Espagne. Le déficit des échanges de marchandises hors énergie, qui n'a cessé de croître depuis 2007 pour atteindre plus de 25 milliards d'euros en 2011, témoigne de la perte de compétitivité de la France.

Le petit nombre et la faible internationalisation des entreprises de taille intermédiaire françaises indépendantes contribuent à ces mauvais résultats. Nos entreprises ont également pâti de la dégradation des soutiens financiers que les dispositifs publics pouvaient leur proposer, par rapport à ce qui existe chez nos concurrents directs.

Décisions

Décision n° 14 : Assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 ETI et PME de croissance dans le cadre de la BPI.

Décision n° 15 : Permettre à nos entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrentes en les faisant bénéficier de dispositifs de financement export alignés sur les meilleures pratiques étrangères.

Décision n° 16 : Développer le nombre de VIE (Volontariat international en entreprise) de 25 % en 3 ans et en démocratiser l'accès tant pour les PME et ETI.

Démarche poursuivie

Le Gouvernement entend apporter des réponses aux difficultés identifiées ci-dessus afin d'atteindre l'équilibre commercial hors énergie en 2017. Il promouvra également l'adoption et le respect de règles commerciales justes et équilibrées (préservation de l'emploi, réciprocité, exigence sociale et environnementale, ouverture progressive) dans les accords commerciaux entre l'Union européenne et ses partenaires commerciaux.

Accompagner 1 000 ETI et PME de croissance à l'international

Parmi les ETI françaises, celles appartenant à un grand groupe français ou étranger sont internationalisées. En revanche, les ETI dites indépendantes ont des taux d'export plus faibles (16 % de leur chiffre d'affaires à l'export contre 22 % de la moyenne des ETI). Avec l'appui des régions, la Banque

Publique d'Investissement (BPI) identifiera les PME de croissance et les ETI qui ont le potentiel de grandir le plus vite à l'international. Au total, 1 000 entreprises seront ciblées pour un accompagnement personnalisé.

Pour mettre en œuvre ce nouvel accompagnement, Ubifrance, à travers la BPI, inversera son approche. Au lieu de proposer des prestations pré-formatées, l'agence partira des besoins de l'entreprise et lui proposera un appui sur mesure, inscrit dans la durée et répondant au projet personnalisé de développement international de l'entreprise.

Mettre les entreprises françaises à armes égales avec leurs concurrentes européennes pour le financement de nos exportations.

Il n'est pas acceptable qu'une entreprise française puisse perdre un marché faute de financement adapté et compétitif. En conséquence, les dispositifs publics de financement des exportations seront réformés et complétés afin d'être alignés sur les meilleurs standards de nos concurrents européens, et leur accès sera démocratisé pour l'ensemble des entreprises.

La réforme des crédits-export aura une triple portée :

- *faire face au repli de l'offre bancaire en matière de financement export*. Pour ce faire, une garantie de refinancement des créances export sera proposée afin d'améliorer la liquidité du financement. Cette garantie et deux autres produits (une garantie de change et une garantie de crédit étendue pour faciliter le financement de tout type d'aéronefs) seront autorisés avant la fin de cette année pour une mise en œuvre début 2013 ;
- *mettre en place un mécanisme de financement public direct,* à l'instar de ce qui se pratique dans plusieurs pays européens, qui pourrait être sollicité dans le cadre d'opérations exceptionnelles. Il sera mis en œuvre début 2013 ;
- *démocratiser l'accès au financement au bénéfice des PME et ETI*, en permettant à la BPI de distribuer l'ensemble des soutiens financiers à l'export.

Dynamiser et démocratiser le programme "Volontariat international en entreprise"

Le volontariat international en entreprise (VIE) permet à des jeunes de 18 à 28 ans de se voir confier une mission de 6 à 24 mois contribuant à l'internationalisation des entreprises. 7 200 jeunes bénéficiaient de ce dispositif en septembre 2012 mais de nombreuses candidatures ne sont pas satisfaites.

Le Gouvernement s'engage à faire progresser le nombre de VIE de 25 % en 3 ans, en desserrant les contraintes pesant sur les entreprises de création récente et en favorisant l'acceptation du statut de VIE par nos partenaires étrangers.

Il veillera aussi à démocratiser et diversifier les profils de jeunes utilisant le VIE. À cette fin, Ubifrance signera des conventions avec des associations spécialisées dans l'intégration professionnelle des jeunes des quartiers et des entreprises candidates à l'accueil de VIE, et veillera à développer l'ouverture du VIE aux diplômés de l'enseignement supérieur "professionnel".

05

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Renforcer l'attractivité de la France pour attirer les investissements et les emplois d'avenir

Constat

L'attractivité de la France se mesure à l'implantation sur notre territoire d'entreprises étrangères et à la réception de leurs investissements, créateurs d'emplois. Les filiales françaises de ces entreprises réalisent aujourd'hui 20% de la Recherche et Développement menée en France, 30% de l'investissement industriel et plus de 40% des exportations françaises.

Notre pays est reconnu notamment pour la qualité de sa main-d'œuvre, l'efficacité de son réseau d'infrastructures, l'excellence de ses centres de recherche. Mais ses positions sont menacées : la France n'est plus qu'à la troisième place en Europe pour l'accueil des entreprises étrangères, et si elle reste bien placée pour les activités industrielles, elle le doit à l'extension d'activités d'entreprises déjà présentes sur le territoire, ce qui constitue certes une performance, plus qu'à l'implantation de nouveaux investisseurs.

La concurrence entre territoires s'est élargie également à l'attraction des "talents" (chercheurs, designers, créateurs, entrepreneurs du numérique…) et des événements sportifs ou professionnels, porteurs de dynamique économique.

Au-delà d'une politique globale pour la compétitivité de l'économie française, des actions plus spécifiques peuvent être menées pour attirer les investissements internationaux et les talents exceptionnels en France.

Décisions

Décision n° 17 : Développer une stratégie en matière d'attractivité visant notamment à attirer les talents internationaux et les grands projets d'investissements, ainsi que les activités culturelles.

Décision n° 18 : Lancer une "Marque France", référence fédératrice visant à promouvoir le fabriqué en France et l'excellence française.

Décision n° 19 : Maintenir les atouts de nos infrastructures et déployer le très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire avec un schéma équilibré et financé qui sera précisé début février 2013.

Démarche poursuivie

Accueillir les talents étrangers et les visiteurs professionnels, qui contribuent au dynamisme et au rayonnement de l'économie française

Les initiatives suivantes seront prises tout en préservant naturellement le rôle essentiel que joue la délivrance des visas en matière de sécurité et d'immigration :

Mettre en place un "Passeport Talents" pour attirer les talents étrangers

Les dispositifs spécifiques visant à attirer certains talents internationaux (carte de séjour "compétences et talents", carte de résident "contribution économique exceptionnelle") se révèlent peu attractifs : la carte de séjour a concerné 592 personnes au total depuis sa création en 2006, alors que 2 personnes uniquement ont bénéficié de la carte de résident en 2011.

Des recommandations seront formulées d'ici à 2 mois pour améliorer l'accueil des talents exceptionnels de manière à en élargir l'utilisation et à renforcer l'attractivité de la France.

Porter aux meilleurs standards européens les processus de délivrance des visas pour visiteurs professionnels

Les organisateurs des grands événements sportifs ou professionnels doivent être assurés que le public bénéficiera de procédures de délivrance de visas rapides et efficaces. Le Gouvernement mettra en œuvre des mesures de modernisation et de simplification des procédures afin d'améliorer les services offerts aux touristes d'affaires, tout en préservant un haut niveau de sécurité.

Davantage de partenariats avec les entreprises et chambres de commerce seront conclus par les postes diplomatiques et consulaires afin de faciliter et de fluidifier les procédures d'obtention des visas pour les visiteurs professionnels.

Une offensive collective avec les territoires pour la promotion de la "Marque France"

La France doit se doter d'un outil fédérateur au service de la compétitivité des entreprises, d'une référence qui nous permette de promouvoir le fabriqué en France, l'excellence française, la richesse de notre industrie et de nos territoires, qui soit un outil à l'export et un atout pour l'attractivité économique et touristique de la France. C'est la stratégie de la "Marque France".

L'émergence de cette marque sera le fruit d'une consultation large, au plus proche des Français, des territoires, des acteurs économiques, des collectivités territoriales et de nos partenaires étrangers. Une mission sera prochainement lancée et devra rendre ses premières conclusions avant la fin du premier trimestre de l'année 2013.

Réduire les délais d'instruction des grands projets d'investissement internationaux

Les procédures publiques relatives aux grands projets d'investissement sont peu coordonnées, peu prévisibles et trop longues au regard des meilleures pratiques européennes. Le classement opéré par la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires "Doing business" est défavorable à la France. Tout en préservant un très haut niveau d'exigence environnementale, sociale et de concertation, la coordination, la rapidité des procédures et la sécurité juridique des procédures seront améliorées.

Un groupe de travail formulera des propositions au premier semestre 2013 visant à réduire les délais d'instruction des dossiers d'investissement en France. Seront étudiées par exemple les possibilités d'identifier une administration et une collectivité chefs de file, de regrouper les procédures préalables, etc.

Renforcer l'attractivité du territoire en matière de tournages de films et de productions audiovisuelles

L'excellence des filières françaises dans l'industrie audiovisuelle et du cinéma est reconnue internationalement et par les studios américains, grâce notamment aux filières de formation aux métiers concernés (en particulier animation, effets spéciaux, post-production). Il faut consolider cette avance.

Dans un contexte de concurrence internationale forte, la localisation en France des tournages, notamment de sociétés étrangères, sera encouragée, pour générer de l'activité et des emplois. Les dispositifs de crédits d'impôt (crédit d'impôt cinéma et audiovisuel - CICA, crédit d'impôt cinéma international - CII) seront ainsi prolongés et adaptés pour renforcer l'attractivité du territoire national et stimuler les filières techniques concernées. Le Gouvernement étudiera par ailleurs le moyen de faciliter l'entrée sur le territoire des équipes techniques et artistiques étrangères nécessaires à la réalisation de ces tournages.

Préserver les atouts de nos infrastructures et déployer le très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire

L'attractivité du territoire français repose sur la performance de ses infrastructures de transport et d'énergie et sur la qualité de ses services publics. Tout en engageant notre société dans une nécessaire transition de son modèle énergétique, le Gouvernement veillera à préserver l'avantage compétitif qu'il procure aujourd'hui à notre tissu productif, en particulier pour les industries électro-intensives. La réforme de notre système de transport ferroviaire est également engagée en faveur d'un meilleur service rendu aux usagers.

Un schéma de déploiement concret du haut débit numérique, échelonné dans le temps et dans l'espace, et coordonné entre l'ensemble des acteurs (opérateurs, collectivités territoriales, Etat) sera présenté et mis en œuvre en février 2013. Une mission interministérielle dédiée, pôle d'expertise de l'Etat en la matière, préparera ce schéma d'ici au début de l'année prochaine en liaison avec l'ensemble des acteurs.

Renforcer la diplomatie économique

L'attractivité du territoire français sera une priorité pour tous les réseaux de l'Etat à l'étranger. Le Gouvernement favorisera une articulation optimale entre les différents leviers de l'action extérieure de la France, en recherchant un continuum entre l'action d'influence (à commencer par la coopération universitaire et scientifique) et la promotion de nos intérêts économiques.

06

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Offrir aux jeunes et aux salariés des formations tournées vers l'emploi et l'avenir

Constat

Partout dans le monde, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers de la compétitivité future.

Dans la société de la connaissance, caractérisée par de profondes et rapides mutations économiques et technologiques, la compétitivité des pays développés est plus que jamais liée à l'efficacité de leur système de formation, d'enseignement supérieur et de recherche. Cette efficacité repose essentiellement :

- sur la capacité à répondre, en anticipant, aux besoins de qualification des entreprises : en France, un grand nombre d'offres d'emploi, parfois dans des domaines de forte croissance, ne sont pas pourvues, faute notamment de qualifications correspondantes ;
- sur le rôle de la recherche dans la chaîne de l'innovation : près de 20 % du PIB des Etats-Unis correspond à des secteurs d'activité qui n'existaient pas il y a 40 ans et qui ont été largement créés par la recherche publique universitaire.

Décision N° 20 : Assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre des formations aux besoins de compétences des employeurs et amorcer, dès 2013, la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation, du secondaire au supérieur, fondé sur une approche "Métiers - Qualifications" .

Décision n° 21 : Créer, dès 2013, 10 plateformes territoriales d'appui aux mutations.

Décision n° 22 : Renforcer la place des entreprises au sein de l'enseignement technique et professionnel.

Décision n° 23 : Favoriser l'embauche de jeunes en apprentissage dans les PME avec l'objectif de 500 000 en 2017.

Décision n° 24 : Proposer aux partenaires sociaux de discuter des modalités de mise en place d'un compte individuel de formation attaché à la personne et non au statut.

Décision n°25 : Engager la "Mobilité internationale 2020".

Démarche poursuivie

Créer un service public territorialisé d'orientation tout au long de la vie

Ce service se substituera au service public d'orientation mis en place à la suite de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

L'information et l'orientation doivent permettre l'accès des élèves, des étudiants, des salariés et demandeurs d'emploi aux formations secondaires, supérieures ou professionnelles qualifiantes. Actuellement, le système est très éclaté, peu coordonné et ne permet ni de réduire les inégalités au sein du système éducatif, ni de répondre aux enjeux de l'emploi et de la qualification.

Faciliter l'adaptation des compétences dans les bassins en transition en mettant en place des plateformes d'accompagnement des mutations économiques et professionnelles dans des bassins en transition.

Ces plateformes auront vocation à mobiliser les principaux acteurs dans des bassins où les enjeux pour l'emploi et le développement économique sont particulièrement prégnants, autour de démarches de soutien RH des TPE/PME.

Mieux identifier les besoins en compétences des entreprises et anticiper les mutations économiques et leurs conséquences

Pour disposer d'une offre de formation qui permette de favoriser l'accès à l'emploi, il est indispensable de connaître les besoins en compétences, actuels et à venir, des entreprises. L'enjeu est de faciliter les recrutements bien sûr, mais aussi, avec une vision plus prospective, de préparer aujourd'hui les compétences de demain. Si de nombreux travaux existent déjà, ils restent insuffisamment croisés entre eux et limités dans leurs effets opérationnels.

Développer l'apprentissage et inciter à des embauches sur des formations techniques pointues

L'apprentissage doit se poursuivre pour les différents niveaux de qualification et prioritairement pour les jeunes peu ou pas qualifiés. Mais il doit aussi se développer dans des secteurs pointus appelant des niveaux supérieurs.

Les PME assurent l'essentiel des embauches en contrat d'apprentissage, principalement sur les niveaux V, IV et III. Mais ces entreprises ne disposent qu'insuffisamment de compétences de haut niveau (niveaux II et I) sur des métiers techniques (ingénieurs par exemple, notamment sur le registre de la qualité) et ne forment que très rarement des apprentis à ces niveaux, alors que ce serait un moyen de renforcer leur compétitivité.

Le Gouvernement souhaite développer la compétitivité des PME par l'embauche de jeunes en contrat d'apprentissage sur des formations techniques de haut niveau. Il incitera ces entreprises à embaucher des apprentis sur des formations techniques de niveaux II et I.

Développer la formation tout au long de la vie

La feuille de route sociale a lancé des chantiers importants pour développer les compétences et la formation tout au long de la vie.

Concernant les jeunes et les demandeurs d'emploi, deux documents-cadres ont été soumis à la concertation. L'enjeu de la formation liée à l'accompagnement des mutations économiques s'inscrit désormais dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention 2013-2015 entre l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie est saisi sur le projet de compte individuel de formation.

Développer la mobilité internationale pour les étudiants, les élèves et les apprentis

Le développement des échanges internationaux, levier de la compétitivité, suppose une évolution rapide des compétences et des qualifications des élèves, des étudiants et des salariés. Afin de répondre à ces enjeux et d'atteindre les objectifs du programme de Louvain, la France doit s'engager rapidement pour accroitre l'ouverture internationale des établissements et développer les mobilités internationales.

Aujourd'hui, à peine plus de 66 000 étudiants français ont fait une mobilité d'étude dans un pays de l'OCDE, dont les deux tiers dans l'espace européen et la moitié dans un des pays limitrophes de la France.

Le Gouvernement a décidé de doubler en 5 ans la mobilité internationale des étudiants à tous les niveaux de formation en s'appuyant sur la dynamique d'Erasmus d'appui aux mobilités *(cf. programmes Leonardo, Erasmus, Euroapprenticeship, Agefa-mobilite…)* et cibler certaines filières, en particulier professionnelles et technologiques.

07

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Simplification des démarches administratives et de l'environnement réglementaire des entreprises

Constat

Selon les estimations de la Commission européenne, une réduction de 25 % des charges administratives pesant sur les entreprises permettrait une augmentation du PIB européen de 0,8 % à court terme et de 1,4 % à plus long terme. Pour améliorer la compétitivité, le Gouvernement s'engage à mobiliser tous les leviers permettant de simplifier la vie des entreprises (notamment des PME), d'alléger leur charge administrative et de réduire les délais de traitement par l'administration. Ces objectifs seront poursuivis dans le respect de l'intérêt général et des orientations du Gouvernement en matière d'écologie, de santé publique, de protection des travailleurs et des consommateurs, etc.

En lien étroit avec les entreprises et leurs représentants, un premier programme pluriannuel de simplification des démarches administratives sera élaboré d'ici au Conseil interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) de décembre 2012. Il pourra être alimenté régulièrement par des propositions des entreprises et des ministères. L'avancement des travaux sera suivi, sur la base d'indicateurs précis définis avec les entreprises, par le CIMAP (trimestriel). Les entreprises seront associées étroitement à l'élaboration et au suivi des mesures de simplification.

Plusieurs chantiers sont identifiés comme prioritaires après consultations des représentants d'entreprises et font l'objet de décisions concrètes dès le 6 novembre 2012.

Décisions

Décision n° 28 : Engager à court terme 5 chantiers de simplification des démarches des entreprises.

Décision n° 29 : Mettre en place une démarche durable de simplification, sous l'autorité du Premier ministre et mettre en place un "test PME" sur les nouveaux projets de textes présentant le plus fort impact potentiel sur les PME, y compris en matière fiscale.

Décision n° 30 : Lancer d'ici à la fin de l'année un exercice de rationalisation des taxes affectées. Désormais, aucune taxe affectée ne pourra être créée sans parallèlement en supprimer une de montant au moins équivalent.

Démarche poursuivie

Dans le cadre d'un effort général de rénovation des formes de concertation de toutes les parties prenantes en amont de l'élaboration des normes, le Gouvernement affirme le principe de consultation préalable des entreprises sur les nouvelles normes induisant des charges administratives importantes.

"Dites-le-nous une seule fois", pour permettre aux entreprises de ne plus avoir à fournir plusieurs fois les mêmes informations à différentes administrations

Aujourd'hui, une petite entreprise fournit en moyenne 3 000 données par an à l'administration et on dénombre plus d'une centaine de données demandées plus de 5 fois chaque année aux entreprises. Le Gouvernement s'engage à ce qu'à la fin du quinquennat, les 100 données les plus demandées soient harmonisées et échangées au sein de l'administration.

Pour cela, dès le 6 novembre, le Gouvernement décide de lancer la réalisation d'un annuaire harmonisé des données demandées aux entreprises (en lien avec le référentiel des données sociales) en identifiant pour chacune une administration référente, chargée d'être "source" pour les autres administrations. 10 formulaires emblématiques feront l'objet d'un "test anti-redondance" au premier trimestre 2013.

Dès 2013, 250 000 entreprises bénéficieront d'une déclaration pré-remplie de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Par ailleurs, le Gouvernement accélérera le mouvement déjà engagé en faveur de la dématérialisation des attestations fiscales et sociales à fournir dans le cadre des marchés publics.

La mise en œuvre de la déclaration sociale nominative, processus déclaratif unique pour les informations sociales des entreprises

Chaque entreprise remplit une vingtaine de déclarations sociales par an environ, ce qui représente plus de 70 millions de déclarations annuellement. 35 % des entreprises les jugent complexes (étude BVA 2011), notamment en raison de l'hétérogénéité des définitions en fonction des administrations, de périodicités différentes, de modalités hétérogènes de remplissage et du nombre d'organismes publics concernés.

Le Gouvernement réaffirme l'objectif de substituer en 2016 un processus déclaratif unique et mensuel (la déclaration sociale nominative, DSN) à la plupart des déclarations sociales pour tous les employeurs. Dès le premier trimestre 2013, la DSN se substituera à trois déclarations (la DMMO, la DSIJ et l'Attestation employeur) pour les entreprises qui le souhaitent, sur la base du volontariat. Le calendrier général 2013-2016 de montée en puissance de la DSN sera précisé au 1er trimestre 2013.

La simplification et l'accélération des procédures applicables à l'immobilier d'entreprise

La sédimentation des procédures (prévues par les codes de l'environnement, du patrimoine, de la construction ou de l'urbanisme) et la difficulté à les combiner à l'occasion de la conduite d'un projet immobilier freine et retarde la réalisation de projets potentiellement créateurs d'emplois. Il en résulte un désavantage compétitif pour les entreprises. Ainsi, dans le rapport Doing Business 2013 de la Banque mondiale, la France apparaît sur ce point au 52e rang des pays examinés (son classement global étant la 34e place). D'après une étude BVA de 2011, 37 % des entreprises déclarent les formalités de construction trop complexes.

Un travail sera conduit d'ici à la fin du premier trimestre 2013 avec les entreprises et administrations compétentes pour recenser et développer les bonnes pratiques propres à permettre d'accélérer, à

cadre réglementaire constant, la conduite de ces projets. Cette même concertation alimentera la réflexion préparatoire à des améliorations réglementaires dans le cadre de la loi Duflot II (fin du premier semestre 2013).

L'amélioration de l'accompagnement et la simplification des dispositifs d'aide aux entreprises

Les financements publics aux entreprises représentent plus de 65 milliards d'euros par an tous dispositifs confondus. Il existe à ce jour environ 7 000 dispositifs sur le territoire ce qui se traduit par une offre oscillant entre 600 et 1 200 aides par région. Sur le plan de l'accompagnement et des démarches administratives tout au long du développement des entreprises, les acteurs physiques et les portails dématérialisés sont trop nombreux et complexes.

Le Gouvernement souhaite que l'action des centres de formalités des entreprises soit renforcée pour améliorer l'accueil physique des créateurs, avec un relais numérique unique pour cet accompagnement ("guichet-entreprises.fr").

Plus généralement, les entreprises doivent bénéficier tout au long de leur développement d'un accompagnement et, le cas échéant, de dispositifs d'aides publiques efficaces et lisibles. Pour cela, le Gouvernement proposera, conjointement avec les collectivités territoriales, la remise à plat des aides publiques aux entreprises d'ici à la fin de l'année 2013 (pour intégrer les changements induits par le nouvel acte de décentralisation), avec une évaluation systématique de leur pertinence et une meilleure concentration sur les entreprises qui en ont le plus besoin. Les différents sites internet dédiés à l'accompagnement des entreprises seront rationalisés en 2013 en les regroupant dans "guichet-entreprises.fr" (notamment les sites aujourd'hui gérés par les réseaux de CFE). Enfin, les procédures de modification de situation des entreprises et de cessation d'activité seront progressivement dématérialisées à partir de 2014, à l'image des développements déjà opérés en faveur des procédures de création d'entreprise.

La lutte contre la "sur-transposition" du droit communautaire en droit français

Les entreprises françaises sont parfois soumises à une sur-transposition des normes européennes en droit français dans les domaines industriels, environnemental ou comptable, qui pénalise nos entreprises.

Le Gouvernement mandate la Conseil national de l'industrie (CNI) pour qu'il recense d'ici au printemps 2013 les textes d'ordre technique nettement plus contraignants que les normes européennes en vigueur, filière par filière. En septembre 2013, le Gouvernement décidera d'engager l'allègement d'au moins un texte législatif ou réglementaire pour chacun des 12 comités stratégiques de filière, dans le respect de l'intérêt général et, plus généralement, des orientations du Gouvernement en matière d'écologie, de santé publique, de protection des consommateurs, etc.

La mise en place d'un "test PME", en conditions réelles, pour les projets de nouveaux textes à plus fort impact anticipé sur les PME

Le Gouvernement met en place un "test PME" en amont de la conception des nouvelles normes à plus fort impact. Ce test mesurera qualitativement et quantitativement les impacts de toute nouvelle réglementation dans des conditions réelles, auprès d'un panel d'entreprises, en évaluant les conséquences directes pour les entreprises (coûts et bénéfices).

07

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Stabilité fiscale et amélioration de la relation entre contribuables et administration fiscale

Constat

Le droit fiscal se caractérise par une excessive instabilité. 20 % des articles du code général des impôts (CGI) sont modifiés chaque année. Certaines décisions lourdes d'investissement sont menacées par ces changements trop fréquents de la règle fiscale, changements en outre trop rarement précédés par une véritable concertation avec les parties prenantes. Ces modifications incessantes sont source d'insécurité juridique et nuisent à l'attractivité de notre pays.

Le droit fiscal est par ailleurs trop complexe et touffu. 40 000 pages de "doctrine fiscale", jusqu'alors éparpillées, précisent l'interprétation qu'il convient de faire de la loi. Elle est désormais rendue plus accessible grâce à sa mise en ligne, sous la forme d'une documentation unifiée et cohérente.

Aux grands impôts affectés au budget général de l'État s'ajoutent plus de 300 taxes sectorielles, affectées à des entités autres que l'État, pesant sur les coûts de production, et dont le faible rendement contraste parfois avec les lourdeurs administratives qu'elles imposent aux contribuables. La multiplicité des niches fiscales contribue également à brouiller la lisibilité des prélèvements.

Décision

Décision n° 26 : Stabiliser sur la durée du quinquennat 5 dispositifs fiscaux clés pour l'investissement et la vie des entreprises : crédit d'impôt recherche (CIR), dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises ("pactes d'actionnaires"), jeunes entreprises innovantes (JEI), incitations aux investissements dans les PME, contribution économique territoriale (CET) dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités.

Démarche poursuivie

L'État s'engage à faciliter l'activité des entrepreneurs en stabilisant l'environnement réglementaire et fiscal dans des domaines clés pour la vie des entreprises. La qualité des relations entre contribuables et administration continuera d'être renforcée.

Stabiliser sur la durée du quinquennat 5 dispositifs fiscaux clés pour l'investissement et la vie des entreprises

Il s'agit :

- des incitations aux investissements dans les PME dans le cadre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de solidarité sur la fortune ;
- des dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprise (réductions de droits de succession et d'impôt de solidarité sur la fortune, "pactes d'actionnaires") ;
- de 2 régimes favorisant la recherche et l'innovation (le crédit d'impôt recherche – récemment renforcé –, les exonérations relatives aux jeunes entreprises innovantes – telles qu'elles existaient avant 2011 ;
- de la contribution économique territoriale (CET), qui a remplacé la taxe professionnelle, dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales et dans le cadre du pacte de confiance et de solidarité entre l'État et les collectivités.

Associer les entreprises à l'évolution et à la simplification du droit fiscal

La simplicité passe par une bonne adéquation du droit fiscal aux réalités vécues par les acteurs économiques, ce qui suppose une consultation préalable sur les textes affectant la vie des entreprises.

Renforcer la qualité des relations entre contribuables et administration

Une expérimentation de la "relation de confiance" sera lancée à partir de mars 2013. Les entreprises volontaires pour cette nouvelle relation de confiance pourront, en contrepartie d'une plus grande transparence comptable, avoir la vision la plus claire et rapide possible de la conformité des déclarations fiscales, évaluer rapidement après la clôture des comptes les incidences financières d'un éventuel supplément de charge fiscale et réduire le coût de gestion interne résultant d'une opération de contrôle.

08

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Assurer une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité

Constat

La cohérence de l'action publique ainsi que des relations de confiance entre entreprises et acteurs publics sont des facteurs importants de l'amélioration de la compétitivité de la France. Ces objectifs sont au cœur du programme de modernisation de l'action publique et du nouvel acte de décentralisation engagés par le Gouvernement.

Décisions

Décision n° 30 : Redresser nos finances publiques pour assurer un environnement financier stable pour nos entreprises.

Décision n° 31 : Poursuivre et engager des réformes de structure.

Décision n° 32 : Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public.

Décision n° 33 : Rénover le fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace.

Décision n° 34 : Doter la France d'une nouvelle instance de dialogue, de réflexion prospective et d'expertise ; rendre accessibles gratuitement depuis le site data.gouv.fr des données publiques brutes.

Décision n° 35 : Demander l'introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration des décisions européennes en matière de concurrence.

Démarche poursuivie

Une démarche de modernisation de l'action publique tournée vers l'usager, notamment l'entreprise

La modernisation de l'action publique doit être tournée vers la relation avec l'usager (entreprise et particulier). Elle fait de la satisfaction et de la participation de celui-ci un moteur de la transformation.

Le Gouvernement souhaite renforcer la participation et la consultation des entreprises en amont de l'élaboration des normes, pour celles à plus fort impact attendu, notamment en termes de charges administratives *(voir une illustration avec le nouveau "Test PME")*.

Sous la supervision du Secrétaire général du Gouvernement et du Secrétariat général à modernisation de l'action publique, l'Etat entend renforcer le contrôle-qualité de façon systématique de sa production normative et généralisera l'évaluation des nouveaux dispositifs, le cas échéant par la collecte spécifique des données nécessaires.

Pour davantage de transparence de l'action publique, un baromètre indépendant de la satisfaction des usagers – dont les entreprises pour les démarches qui les concernent – sera créé dès janvier 2013. En matière de délais de traitement, de qualité de l'accueil et de l'accompagnement, les administrations seront progressivement amenées à se fixer des objectifs ambitieux d'amélioration et à rendre compte régulièrement sur ces objectifs. Enfin, l'Etat mettra en place un portail unifié de données publiques accessibles gratuitement depuis le site data.gouv.fr, afin de renforcer la transparence de l'action publique et de permettre le développement, notamment par les entreprises, de produits et services reposant sur ces données (environnement, énergie, dépense publique…).

Pour les politiques publiques qui les concernent directement, les besoins des entreprises seront pris en compte dans le travail d'évaluation partagée des politiques publiques que le Gouvernement engagera d'ici à la fin de l'année 2012. Ces évaluations ont pour objectif d'assurer, pour chaque politique publique, la cohérence entre les objectifs, les résultats et les besoins des usagers, dont les entreprises, de permettre le redressement des finances publiques et d'améliorer la compétitivité de l'économie. Par ailleurs, le Gouvernement étudiera les modalités et les effets, au plan européen, d'une éventuelle introduction d'avis publics d'experts indépendants dans l'élaboration de décisions en matière de concurrence, avant de prendre position.

Des services publics efficaces, facteurs d'attractivité et de compétitivité

Les services publics garantissent la cohésion sociale, assurent la sécurité et la solidarité, permettent le développement économique d'aujourd'hui et de demain. Ils sont des leviers essentiels d'attractivité et de compétitivité de la France. Les réseaux de transport, de communications, d'énergie, notre système de santé, le niveau d'éducation et de qualification des Français, la qualité reconnue de notre administration constituent des atouts précieux dans la compétition internationale.

Aujourd'hui, l'enjeu est de doter la France de services publics accessibles sur tout le territoire, efficaces et adaptés aux besoins des usagers (particuliers ou entreprises), utilisant le numérique comme un outil au service de ces exigences.

L'État, acheteur exemplaire au profit de ses fournisseurs PME

Par l'achat public, l'État doit être exemplaire. Il sera vigilant afin de stimuler l'innovation dans l'industrie à travers ses achats publics.

En adoptant les meilleurs référentiels d'achat, l'Etat, comme acheteur, accompagnera le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public, y compris au sein des filières d'avenir. Une Conférence de "l'achat public innovant" se réunira avant fin mars 2013 pour mobiliser les acteurs de l'achat public (soit 60Md€ par an pour l'Etat et ses opérateurs, 20Md€ pour les collectivités territoriales) autour de cet objectif. Cette conférence déterminera un dispositif de suivi permettant de mesurer l'atteinte en 2020 d'un objectif de 2 % du volume des achats publics de l'Etat, de ses opérateurs et des hôpitaux, effectués auprès d'entreprises de croissance innovantes, y compris celles qui développent des processus et des produits et services socialement innovants.

Des feuilles de route de l'achat innovant seront établies par chaque ministère et par chaque opérateur, accompagnées d'engagements individualisés. Un guide sur l'achat public innovant sera élaboré par l'Observatoire économique de l'achat public (OEAP) et un module dédié sera inclus dans les formations des acheteurs de l'Etat. Enfin, une charte sera signée par plusieurs entreprises dont l'Etat est actionnaire d'ici à la fin de l'année pour promouvoir l'achat innovant et exemplaire en faveur des PME. Cette charte aura vocation à être étendue progressivement à toutes les entreprises à capitaux publics.

Éclairer l'avenir : la puissance publique anticipatrice

Dans un monde incertain et complexe, alors que la France doit relever des défis économiques, sociaux et environnementaux importants, la capacité de notre pays à mieux anticiper l'avenir, pour mieux l'orienter, est fondamentale. Ce sera un avantage comparatif fort pour les entreprises françaises. Le Premier ministre a souhaité, lors de la grande conférence sociale de juillet 2012, doter la France d'une nouvelle instance de dialogue social et de prospective. La mission ad hoc présidée par Yannick Moreau et chargée de faire des propositions au Premier ministre pour la mise en place d'une telle instance rendra ses conclusions d'ici à la fin de l'année 2012.

08

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Pour une justice commerciale plus efficace

Constat

Notre justice commerciale doit faire face à plus de 70 000 procédures collectives par an mais se caractérise aujourd'hui par une organisation et un fonctionnement des juridictions insuffisamment modernisés compte tenu des enjeux économiques et de l'emploi, ainsi que par des procédures collectives indifférenciées quelle que soit la taille de l'entreprise et quels que soient les enjeux de la défaillance.

Les 3 200 juges consulaires élus et bénévoles peuvent bénéficier d'une formation initiale de neuf jours, non obligatoire. En 2011, seuls 663 juges ont suivi la formation initiale, et 875 une formation continue thématique pendant deux jours.

Le ministère de la Justice a réalisé des audits sur des procédures récentes pour lesquelles l'information n'a pas correctement circulé au sein des différents services de l'Etat. Dans certaines affaires, l'impartialité des juridictions commerciales a pu être mise en cause. Aucune procédure de récusation ou de suspicion légitime n'a été introduite par les parties.

La fonction clé de surveillance et d'avis confiée au ministère public par la loi du 26 juillet 2005 est aujourd'hui exercée de manière inégale. La création d'une mission d'évaluation et de suivi de l'activité des parquets commerciaux et la circulaire d'action publique du 21 juin dernier en matière commerciale ont mobilisé les parquets pour mieux exercer leur rôle.

Décisions

Décision n° 33 : Rénover le fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace.

Démarche poursuivie

En réponse à la crise, les dispositifs techniques et juridiques doivent être améliorés pour pérenniser l'activité des entreprises en difficulté et sauvegarder l'emploi. La prévention des difficultés, en particulier celles des PME, doit devenir prioritaire pour éviter que la situation de l'entreprise ne dégénère : il faut pour cela que les entreprises, petites ou grandes, puissent compter sur des professionnels formés, compétents, à la déontologie sans faille.

Parallèlement au rôle juridictionnel du ministère public qui s'exerce dans le cadre de la politique générale pénale et commerciale fixée par le Gouvernement, l'intervention de l'État au soutien des entreprises doit trouver sa place dans la procédure.

Renforcer la prévention des difficultés des entreprises

Avant la phase juridictionnelle, l'ensemble des dispositifs de prévention existants doivent être améliorés et développés. Les procédures d'alerte et de prévention doivent être mieux sécurisées et respecter le secret des affaires, les règles déontologiques des intervenants, la prévention des conflits d'intérêts. La création d'instruments de contrôle pourrait être envisagée.

Les représentants concernés du Préfet de Région (commissaires au redressement productif, directions régionales des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi) ainsi que les partenaires locaux des entreprises dans le domaine du financement, de la stratégie, ou de la sauvegarde de l'emploi seront associés à une consultation de l'ensemble des acteurs des juridictions commerciales organisée par le Gouvernement : les conclusions de cette consultation seront publiées par le Gouvernement sous forme de propositions concrètes à droit constant avant la fin de l'année 2012.

Intégrer plus d'expertise et une meilleure information au sein du ministère public

Le Gouvernement organisera avant fin novembre 2012 une réunion des procureurs les plus spécialisés, chargés de l'ordre public économique et social, et des services de l'État compétents en matière de soutien aux entreprises et à l'emploi. L'objectif est de mettre en place des outils de communication et d'information réciproques sur les interventions publiques, et de diffuser les meilleures pratiques au sein des juridictions consulaires.

L'expertise à la disposition du ministère public doit être renforcée : le Gouvernement proposera avant la fin de l'année les moyens d'améliorer la formation de ses représentants, et de spécialiser, dans les cours d'appel, les magistrats du parquet général qui, suivant l'importance ou la complexité des procédures, auraient vocation à être délégués dans les tribunaux de commerce.

Enfin, le ministère public tiendra compte, lorsque cela est pertinent pour la société et ses salariés, de la politique gouvernementale de soutien aux solutions de reprise des entreprises par leurs salariés.

Rénover le fonctionnement de la justice commerciale pour la rendre plus efficace

Le Gouvernement organisera avant la fin de l'année un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés sur les adaptations nécessaires à apporter à la procédure et au fonctionnement des juridictions commerciales pour renforcer durablement leur efficacité, au bénéfice des entreprises et de leurs salariés.

Cette concertation conduira à formuler des propositions avant le 30 mars 2013 sur les points suivants :

- réserver le traitement des difficultés des entreprises importantes ou dont l'activité couvre plusieurs régions à des juridictions spécialisées ;
- mettre en place l'échevinage pour ces juridictions spécialisées ;
- adapter les conditions d'éligibilité et les principes de déontologie des juges consulaires ;
- améliorer le rôle et le statut des administrateurs et des mandataires judiciaires et parvenir à une meilleure définition de leur rémunération ;
- auditer et, le cas échéant, réformer certaines dispositions de la loi du 26 juillet 2005 ;
- améliorer l'information des salariés ;
- simplifier les procédures pour les petites affaires.

1/2 - Calendrier indicatif

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

6 novembre 2012

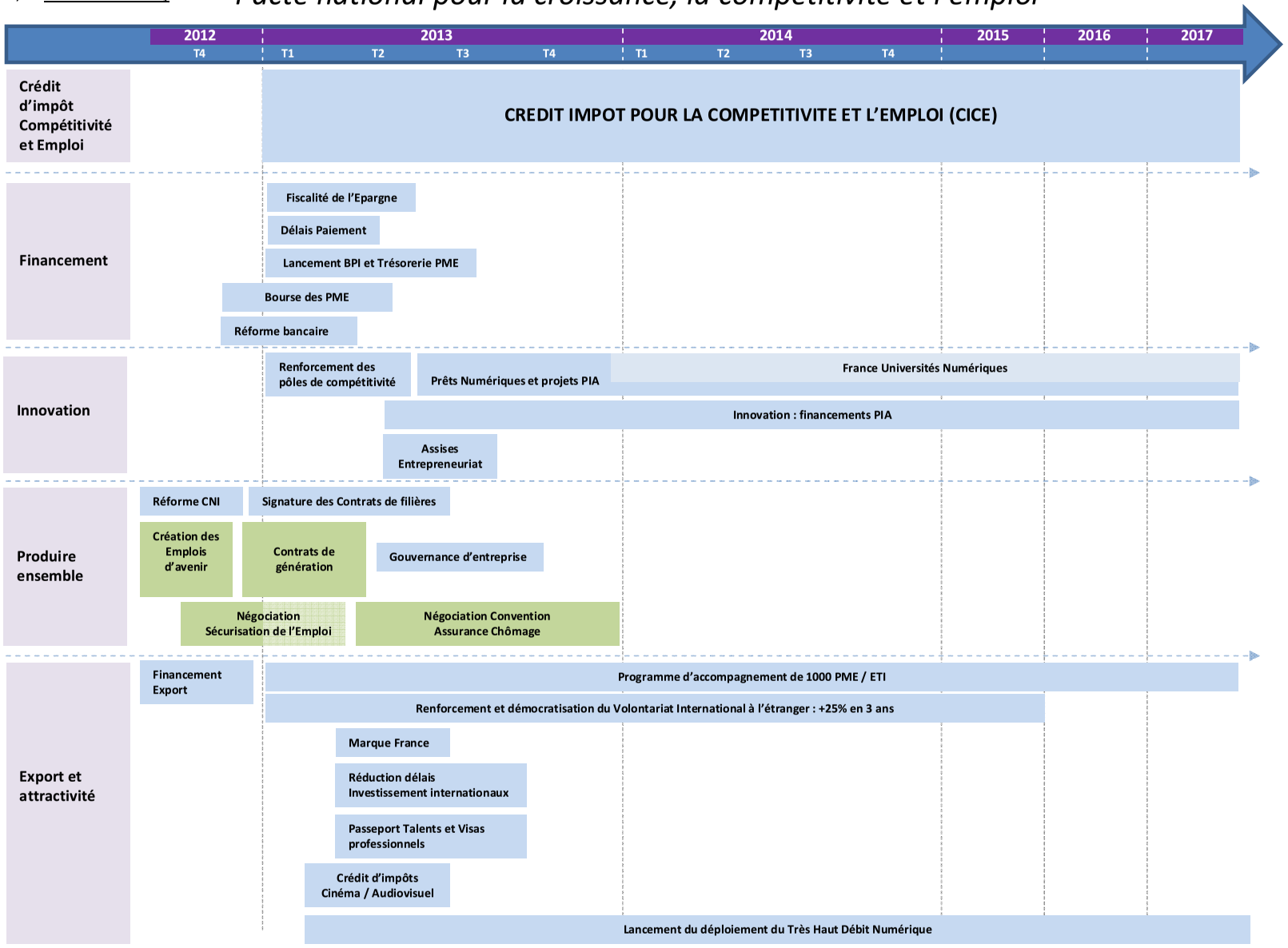

2/2 – Calendrier indicatif

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

6 novembre 2012

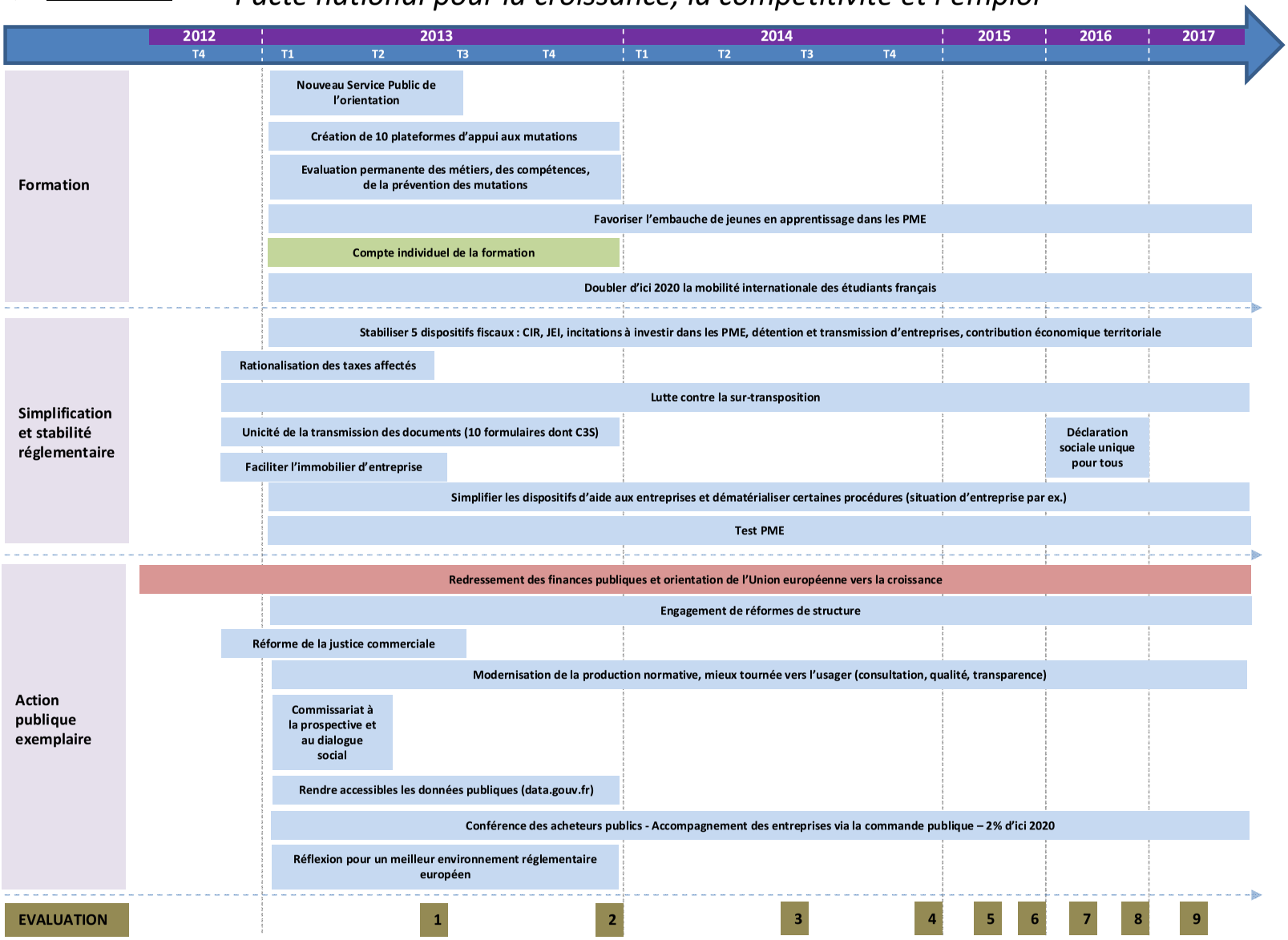

Pacte national
pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi

Lettre de mission adressée par le Premier ministre à Louis Gallois, le 11 juillet 2012

Le Premier Ministre

1077/12/SG

Paris, le 11 juillet 2012

Monsieur le Commissaire général,

Dès sa nomination, mon Gouvernement a été fortement interpellé par deux constats. D'une part, notre industrie dispose d'atouts incontestables. Elle contribue très largement à notre commerce extérieur, concentre la majorité des dépenses de recherche et développement et bénéficie d'infrastructures de qualité et des capacités énergétiques compétitives. D'autre part, 750 000 emplois industriels ont été perdus en 10 ans, le déficit du commerce extérieur de la France s'est creusé pour atteindre 70 milliards d'euros en fin d'année dernière et la baisse du taux de marge et de la capacité d'autofinancement des entreprises grève leur politique d'investissement et d'innovation.

Or il ne peut y avoir d'économie forte sans industrie forte.

L'industrie doit, plus que jamais, jouer un rôle majeur d'entraînement de l'économie pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Il lui faut adapter son modèle tout en bénéficiant d'un environnement qui lui permette de répondre durablement aux enjeux du XXIème siècle. Elle pourra ainsi reconquérir la place qui doit être la sienne, aux tous premiers rangs de l'excellence mondiale.

Il s'agit donc de donner un nouvel élan à l'industrie française. Tous les acteurs susceptibles d'y contribuer doivent être invités à se rassembler autour d'un véritable pacte productif pour la compétitivité, la croissance et l'emploi. Ces trois priorités sont au cœur des engagements du Président de la République. Elles ont animé les ateliers de la Grande Conférence Sociale qui s'est achevée le 10 juillet. Le choix de constituer un ministère de plein exercice consacré au redressement productif reflète l'engagement fort de mon Gouvernement dans ce domaine.

Ce pacte productif doit se traduire par un programme opérationnel ambitieux, mis en œuvre sous l'impulsion de ce Gouvernement dans le prolongement de la Grande Conférence Sociale, et permettant de restaurer durablement la compétitivité de nos entreprises et de les préparer aux enjeux de demain. Je souhaite que vous me fassiez part de vos propositions sur différentes mesures structurelles susceptibles de porter à nouveau notre industrie aux meilleurs niveaux mondiaux.

Le diagnostic des atouts et des déficits de l'industrie française a fait l'objet de plusieurs analyses de qualité dans la période récente, notamment de la part de la Conférence Nationale de l'Industrie, sous l'égide de Jean-François Dehecq. Vous en rappellerez les grandes lignes et, parmi les points les plus saillants, ceux qui engagent les politiques publiques.

Monsieur Louis GALLOIS
Commissaire général à l'investissement
35 rue de Babylone
75007 PARIS

Lettre de mission adressée par le Premier ministre à Louis Gallois, le 11 juillet 2012

Vous développerez ensuite les principaux axes qui, selon vous, doivent guider la politique du Gouvernement en matière de soutien à la compétitivité de l'industrie, s'agissant des dispositifs législatifs ou réglementaires ou de toute autre solution que vous jugerez pertinente. Vous vous attacherez à identifier l'impact de ces éléments sur la compétitivité des entreprises. Vous analyserez le rôle de l'Etat en tant qu'actionnaire participant aux décisions industrielles de grandes entreprises publiques, mais aussi en tant que stratège, en lien avec les orientations prises, notamment, dans le cadre du programme d'investissements d'avenir ou en tant que partenaire des collectivités territoriales, dans un contexte où la décentralisation va connaître une nouvelle étape. Vous y associerez des propositions sur la contribution des partenaires sociaux à cette nouvelle ambition industrielle, en vous appuyant naturellement sur les conclusions de la Grande Conférence Sociale.

Enfin, certaines évolutions en matière de politique européenne ou dans le cadre de nos échanges internationaux pourraient vous apparaître souhaitables. Il est envisagé que celles-ci fassent également l'objet d'une réflexion franco-allemande commune qui devrait être lancée en septembre et sera complémentaire à votre mission.

Le sursaut que souhaite provoquer le Gouvernement implique une prise de conscience et une mobilisation collectives des industriels eux-mêmes, qu'ils soient donneurs d'ordres, équipementiers ou sous-traitants, ainsi que des partenaires sociaux. Il est donc nécessaire que ces acteurs soient pleinement associés à l'élaboration des propositions que vous me soumettrez, s'agissant notamment du renforcement des filières et du dialogue social.

Ce pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi de notre industrie s'appuiera sur les outils mis en place par le Gouvernement au service des entreprises, tels que la Banque Publique d'Investissement, et, dans la limite des contraintes budgétaires, sur des mesures ciblées.

Je souhaite que vous puissiez me présenter les conclusions de votre mission avant le 15 octobre 2012. Vos travaux seront réalisés en liaison étroite avec le ministère du redressement productif, et en associant l'ensemble des partenaires : les autres ministères concernés, et notamment ceux chargés de l'économie et du commerce extérieur, les entreprises, les organisations syndicales et tous les interlocuteurs qui vous paraîtraient opportuns. Vous bénéficierez pour la conduite de votre mission de l'appui de la DGCIS et de la DG Trésor, du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et de l'Inspection générale des Finances.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Marc AYRAULT